



CHARTREUSE de **SCHIVELBEIN**

✻ La-Paix-de-Dieu ✻

(PROVINCE DE SAXE)



Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

1442-1545.—

La Chartreuse de la Paix-Dieu.—

(Pacis Dei. = Gottesfried)

près de Schivelbein.—

- 1462-1545. -

La chartreuse de la Paix-Dieu (Pax Dei - in allem. Gottesfried) près de Schivelbein. -

Schivelbein est situé dans une de ces vallées transversales, parallèles à la côte de la mer Baltique, que les cours d'eau de la Poméranie forment si volontiers, quand descendus des hauteurs, ils sont arrivés sur le plateau qui est adossé à ces hauteurs. La Rega, qui a commencé par prendre la direction vers le nord-ouest et vers le nord, tourne tout à coup vers l'ouest, à une distance d'une demi-lieue de la ville, et parcourt la vallée longue d'une lieue environ, dont les bords à pente douce ^{mais} passablement élevés, et le fond tourbeux occupé par des prairies, annoncent une ancienne formation lacustre. Au point où le fleuve avec ses nombreux détours se rapproche le plus du sud de la vallée, se trouve la petite ville de Schivelbein). La Rega s'approche de la ville par une inclinaison penchante vers le sud après avoir, presque à son angle septentrional, coulé en face des ruines de la chartreuse. Cette dernière était par conséquent située au nord-est de la ville, à une distance de quelques milliers de pas, là où probablement un mamelon s'élevait au-dessus du sol marécageux.

À la fin de 1462 ou au plus tard tout au commencement de 1463, les visiteurs de la province de Saxe, D. Godofroy Basedow, prieur de Hildesheim, et D. Henri Schulteis, prieur de Rostock, acceptent les propositions du grand maître de l'ordre teutonique, Conrad de Erlichshausen, de fonder là une maison de l'ordre des chartreux. Le chapitre général de l'ordre de 1463 (20-23 Mai) ratifie cette acceptation et nomme un hebever pour diriger les travaux. La chartre de fondation et de dotation n'existe plus mais devrait être de 1462 ou 1463. - Dès 1442, la famille de Borck promet

promet de donner 15 marks pour la nouvelle fondation. L'année suivante
(8 sept. 1443) Henri Berck et ses fils, Nicolas, Jean, Joachim, et Othon,
à la prière des chartreux, consentent à remplacer les 16 marks
d'argent qu'ils ont donnés, par la permission de prendre de la chaux
et de bois nécessaires pour la construction du monastère, au
village de Raynfeld près de Schivelbain. — Le chapitre général de
1445 incorpore la maison à l'ordre et nomme le Recteur Prieur.

La même année on voit paraître dans un accord mal défini
les noms du prieur Hanning et du vicaire O. Barthélemy, enfin
en 1447, (27 sept.) le bourgmestre et les conseillers de la ville de
Schivelbain donnent aux chartreux un terrain voisin de leur maison,
au bord de la Rega et un autre emplacement dans la ville.

pour y bâtir une maison à leur usage, sont nommés dans l'acte
le prieur, O. Hanning, le vicaire, O. Barthélemy, et le procureur, O. Jean.

Le fondateur, Conrad de Erlichshausen, mourut le 7 nov. (Schwanze et al. 5)
1449 et eut un plein monachet dans tout l'ordre, il avait été grand
Maître de 1441 à 1449. — Son successeur fut son neveu, Louis de
Erlichshausen, mort le jour de St. Ambroise (4 Avril ou 7 Dec) 1467.

Le chapitre lui eut (1468) le dit aussi fondateur et lui accorda un annuit.
certain perpétuel dans tout l'ordre. — Le plebain de Schivelbain,
Martin Kinghen, mort le 15 Dec. 1457, eut aussi un annuitaire.

Le chapitre de 1464 annonce la mort de Simone Lammache
grande bienfaitrice de la chartreuse, et de Dame Lilla Bussche,
veuve du procureur de Schivelbain.

— Prieurs. —

1443-1455 circa. D. Henningus Plaw.

ch. 1443. It acceptationem nova plantationis prope Schivalbein per visitatorem factam laudamus et approbamus. Et praeficimus ibidem in Rectorem D. Henningum, monachum domus Coronae M^{ae} in Pomerania, quondam vicarium ejusdem plantationis. — Ce quondam ici ne veut pas dire autrefois, mais ne peut signifier autre chose si ce n'est qu'avant la nomination de Recteur D. Henning, praefectus de Rugenwald, était vicaire à Schivalbein, c.à.d. chef des quelques religieux envoyés là par les visiteurs, l'année précédente, après avoir accepté la fondation. ch. 1444. Prior de Paradisi M^{ae} non sit m^{ia}. Et de provisione, quam post sibi fieri super his quae scribit de Rectore nova plantationis in Schivalbein, informat se visitator provincia et faciat, partibus auditis, quod justum videbitur pro honore Ordinis. — On ne peut voir dans ce qui précède de quoi il s'agit. — ch. 1445. 8^e ordonnance: « Notam plantationem prope Schivalbein, in nova Marchia, provincia Saxonae, dono Dei erectam, ob devotionem et reverentiam permagnifici Principis et Dni Dni Comradis de Balichshausen, magistri generalis ordinis S^{ctae} Mariae Virginis Teutoniarum, et venerabilis domini Walteri Kerschorf, Capitanei in Schivalbein, ordinis ejusdem, quorum contemplatione et zelo ferventi honeste permoti, domum hanc Dei appellamus et partem nostram Ordinem de latere appellari volumus; ad praesentem Principis et venerabilis domini Capitanei praedictorum nobis super hoc exhibitam debite petitionis instantiam, in nomine Patris et Filii et Spiritus S^{cti}, nostrae ordini perpetuo incorporamus; et praeficimus in priorem dictae domus D. Henningum, Rectorem dictae Dⁿⁱ. — Et dans les dispositions de la province de Saxe: « Praeficimus in priorem Dⁿⁱ Pacis Dei noviter incorporatae D. Henningum, rectorem dictae domus. Walterus de Kirsch Korb, appelé ordinairement Kerschorf, avait été administrateur du baillage de la Nouvelle Marche qui appartenait à l'ordre Teutonique, de 1423 à 1428, puis commandeur de Dantzig en 1434.

(A). Les Ephors (111.330) voyant que D. Jean Kummerow avait été sans discontinuation prieur de Stettin de 1466 à 1490, le mettent à Schivelbein avant 1466, mais il est prouvé par les archives que D. Jean n'est pas prieur à Stettin en 1486. Et le 1^{er} visiteur en 1487, qui ne peut être que lui, est prieur de Schivelbein, de sorte qu'il est plus que probable qu'il a été prieur de Schivelbein de 1486 à 1488. — Et alors il n'est pas nécessaire de l'y mettre avant 1466. C'est possible mais rien ne le prouve. — D. Erasma peut être le successeur de D. Hanning, et D. Bernard celui de D. Erasma même avant 1466. —

fixer la fin de son priorat d'une manière sur, il est mort simple religieux.

ch. 1464. obit O. Hemmingus monachus et alias prior d. Pacis Dei. Est mort le 2 Avril 1463 et est ainsi noté dans le nécrologe de Corona Mœ, dont il était profès: « 2 Apr. obit O. Hemmingus Plow monachus prof^{us} hujus domus »
Il y a bien un autre Hemming mort le 15 Mai, mais était procureur obit ex ch. 1503.

En 1454 l'ordre l'antonique vendit la Nouvelle Marche au marquis de Brandebourg, Frédéric II, qui vers le 29 nov. 1454, prend la chartre de Schivelbein sous sa protection. Voir l'extrait de ce document plus loin dans (Pirchow).

D. Erasmus. —

ch. 1470. obit O. Erasmus monachus l. profectus et Prior d. Pacis Dei, et ultimo profectus d. Paradisi Marise, qui obit nous Martin. — Schwengel dit qu'il est mort le 7 mars 1469. Lesieux nécol. de Dantzick dit en effet: « Item eodem anno

1469 obit O. Erasmus in die s. Thomas de Aquino. en note: qui fuit alias prior d. Pacis Dei. » — O. Erasme est-il le successeur immédiat de O. Hemming, je ne sais. En tout cas il a dû rester peu de temps. — D'après ce que je n'ai vu il pourrait avoir été prieur de 1459 à 1564. —

ch. 1456. 1457. 1458. 1459. 1460. 1461. 1462. 1463. 1464. Priori d. Pacis Dei non fit ment. Rien autre. —

(A.) — 1466. — D. Joannes Kummerow. — (port d'autour)

Profès de Stettin, où il est procureur le 3 Dec. 1451 et le 20 juillet 1453. — Le 13 nov. 1455, le procureur de Stettin est O. Jacques. — Je me demande si O. Jean n'aurait pas été prieur Pacis Dei en 1455, puis élu prieur de Stettin en 1459 (le prieur de Stettin de 1459 à 1466 est inconnu) et se nouveau à Schivelbein de 1466 à 1466. — Tout ceci est pure supposition, ce qu'il y a de sûr est qu'il était prieur de Schivelbein quand il fut élu prieur de Stettin fin 1466 jusqu'à 1486. — En 1486 il y a un autre prieur à Stettin et O. Jean Kummerow l'est de nouveau le 26 Mars 1489. — A été con-
- visiteur

visitator 1468-1469, visitator 1469-1488. Vir calaberis et de Ordine bene meritus,
ch. 1465. Priori d. Pacis Dei non fit mia. Et super licentias quas petivit mittitur
sibi littera sigillata. — ch. 1466. Priori d. Pacis Dei non fit mia. —
De D. Joanne Hummerow iterum infra. —

1466-1469. — D. Bernardus. —

Prior de Frانسford qui a du être élu prior de la maison de profession
après le chapitre de 1469, qui transfère le prior de Frانسford à Rostock.
ch. 1467. Priori d. Pacis Dei non fit mia. Et quia ordinatio, quam scribit perso-
nam quandam domus suae ante professionem, manifeste de bonis ad
cum forte postmodum devolvendis non militat contra observantias ordinis,
placet ut observetur. — ch. 1468. 1469. Priori d. Pacis Dei non fit mia. —

ch. 1475. obiit D. Bernardus prior d. Misericordiae Dei, qui fuit alias
prior d. Pacis Dei. —

1469-1475. — D. Joannes Bortshoude. —

Prior d. Hildesheim, qui élu prior de la maison de profession
en 1475, a du être auparavant prior de Schivelbeim. —
ch. 1470. Priori d. Pacis Dei non fit mia. ch. 1471. Priori d. Pacis Dei non fit
mia. Et acta atque ordinata in dicta domo per visitatorem, provincia
pro reformatione et meliori institutione ejusdem domus laudantes vo-
luerunt ea fieri et permanere. — Cor visitator d. l'ancien prior D. Jean Hum-
marow, qui parait bien connaître la maison. — ch. 1472. Priori d. Pacis Dei
non fit mia. Committimus etiam ipsis visitatoribus, quod capitulum generale
anno futuro aut R^{em} Patrem nostrum Cartesiae sufficienter informant de
translatione domus Pacis Dei prope Schivelbeim, de qua capitulum praedictum
plura scripta recepit; an dicta domus habeat expensas sufficientes de
propriis, aut ex aliorum donatione, de qua (cum chaurat) sint sufficienter
certificati expectant, pro aedificatione vel etiam cellarum, et aliorum
aedificiorum.

adificiorum necessariorum in alio loco, et an ordini expediat dictam
facere translationem; et interim super predicta translatione nihil
attendant. — ch. 1473. Priori d. Pacis Vei non sit mia. Et quod petit ut possit agere
causam in curia Romana contra invasores possessionum monasterii
concedimus, habito consensu conventus et consilio amicorum domus,
et de translatione domus suae omnino de cetero quiescat, et cum
statuta dicant quod nullus retineat liberos contra voluntatem com-
motanteum, injungimus tibi expresse, quatenus restituat v. Berhardo
de Stennoedia, monacho d. claustris M^o prope Hildensham, scripta per
ipsum tibi mutata, et remittat ea per nunciatum, qui hoc anno venit
ad capitulum, sine ampliori dilatione, alias absteineat a vino donec fe-
corit. — Les mss empruntés à un religieux d' Hildesheim, donnent à entendre
que le prieur était profès de la même maison. — ch. 1474. Priori d. Pacis Vei non
sit mia. Et licet in parte eum habeamus aliquoties excusatum super hoc quod
non remisit v. Berhardo de Stennoedia scripta sua, sicut anno praeterito
fuerat tibi injunctum, quia nuntius non fuit reversus, tamen ipsum ex
toto non habemus excusatum, quia, si voluisset, potuisset dicta scripta
tibi remittere per nuntiatum qui hoc anno venit ad capitulum; Quo-
circa injungimus tibi expresse ut quam citius sibi remittat, ne videatur
ordinata per capitulum, sub simulatione contemnere. — Et v. Johanni
Flegel et v. Nannarus, qui habitant in domo Prussiae, revertantur ad
domum Pacis Vei, suae professionis. Similiter v. Arnoldus, hospes in d. corona
M^o, revertatur ad dictam domum, Pacis Vei, suae professionis; et v. Martinus
Voysam, hospes d. Pacis Vei, revertatur ad domum, suae professionis Gratiae in
propria statim; Similiter v. Henricus Crampa, etiam, hospes quidem d. Pacis
Vei, revertat ad domum, professionis suae scilicet Regis M^o prope Rostock. —

v. Joan Bontehouta a été ensuite prieur d' Hildesheim, 1475-1479 et est mort
ch. 1502. Obiit v. Joannes Bontehouta vicarius d. claustris M^o, alias prior
eiusdem d. et d. Pacis Vei, qui obiit 23 Apr. (23 Aprilis 1502. caput et nec. d' Hildesh.)

1475-1482, 27 Febr. — D. Laurentius, —

Profès de Dantzick mort en charge le 27 février 1482. —

Ch. 1481. Et committimus visitatoribus provincie saxoniae et monachos (domus prope Schivelbein) rebellis ordinationibus capituli et indisciplinabilibus corrigant et per alias domos ordinis vel rebita disciplinae dare valeant. ^{Aug.}

Ch. 1482. obiit. D. Laurentius prior 7^e Pacis Dei, qui fuit 1^{er} profusus 7^e Paradisi M^e et obiit feria quarta post dominicam, Innocevit me. — Le 1^{er} mars de Dantzick a: 14^e A^o dⁿⁱ 1482, feria IV^a post dominicam, Innocevit (27^e ferr. dit le ditant) obiit D. Laurentius prior in 7^e Pacis Dei, habens 12 annos in ordine. ^{sch. dit a tort} + 26^e févr. —

1482-1486. — D. Joannes Stamminal, plutôt Stenweg.

Profès de Lubek. Le pasteur W. Alloth, dans sa histoire de Lubek, fait mention en 1466 d'un D. Jean Stenweg, qui doit être notre prieur, et dont la place à Schivelbein ne peut être que là.

Ch. 1496. obiit. D. Stamminal (Stenweg, t. l.) profus 7^e templi Mariae, qui alias fuit prior 7^e Pacis Dei. —

1486-1488. — D. Joannes Kummerow. — 2^e fois. —

Au chap. de 1487, le prieur de Schivelbein est nommé 1^{er} visitateur et probablement déjà en 1486. Or en 1485 le 1^{er} visitateur est D. Jean Kummerow prieur de Stetin; l'année suivante (10 et 11 nov. 1486) il y a un autre prieur à Stetin, et au commencement de 1489 D. Jean Kummerow est de nouveau prieur de Stetin. — Ce qui me fait croire que c'est lui, visitateur, qui a possédé le priorat de Schivelbein en 1486, car on ne nomme pas ainsi un prieur 1^{er} visitateur, et surtout que le prieur de Lubek, D. Georges était 1^{er} visitateur depuis 1484 et devint 1^{er} visitateur en 1488. — D. J. Han est mort le 26 févr. 1497.

Ch. 1497. obiit D. Joannes Kummerow profus 7^e Stetinensis, qui alias fuit prior dicti 7^e et 7^e Pacis Dei et multes annis visitator provincie saxoniae, hab. per tot. ord. pler. unipr. monach. obiit 26 févr. — (Les Ephém. de Lubek disent 21 févr. 1495.) —

1488-1491. — D. Henricus Krampe. —

Profès de Rostock, que nous avons vu plus haut hôte à Schivelbein en 1474, et renvoyé par le chapitre à sa maison de profession; profès de Rostock 1485-1488. — A du alors passer au priorat de Schivelbein, ch. 1490. Prior d'après Schivelbein, pro mune non fit mīa; sed committimus visitatores ut provinciam et eandem domum, visitent et illi de personis idoneis pace et bono regimine, quantum fieri poterit, cum plena auctoritate capituli provideant. v. Chauv. et. Cette provision ne se fit pas avant la fin de 1491 ou commencement de 1492. — D. Henri est mort le 5 sept. 1503. ch. 1504. obiit. D. Henricus Krampe monachus profus de Legib. M^o abbas prior ejusdem et de Pais Dai; obiit 5 sept. —

1492-1495. — D. Gharwinus Gheysmar. —

Profès de Rostock, mort prior et commissaire fin 1495. ou commencement de 1496. obiit. D. Gharwinus Gheysmar prior de Pais Dai, commissaire propre de la province, profus de Legib. M^o, habens mittam de B^o M^o in dicta provincia. — D. Gharwin n'a pu être prior avant la fin de 1491, car le 25 Mai 1491, il accompagne le prior de Rostock, D. Simotheus, comme visiteur, pour faire la visite à Lubek dont le prior, D. Georges, était le visiteur, et il est dit procureur de Rostock. Les visiteurs auront du continuer leur tournée et mettre D. Gharwin à la place de D. Henri et au chapitre de 1492, D. Simotheus devient 1^{er} visiteur et D. Gharwin commissaire.

1495-1505. — D. Jacobus Crogher. —

Profès de la maison qui a du faire profession vers 1467. Son obiit laisse supposer qu'il a été recteur de la nouvelle plantation de hivers en 1494. probablement élu prior après la mort de D. Gharwin jusqu'au chapitre de 1505 qui le renvoie prior en hivers. — ch. 1505. Prior de Pais Dai fit mīa... et proficiimus in priorum, dictor (Pais M^o) D. Jacobum, a prioratu de Pais Dai abolentem. Le chapitre lui accorde un monachet dans la province de base

de base, et lui permet de prendre un religieux de Schin albin avec lui. - Resté prieur de hilde jusqu'à art 1515, ch. 1517 (In d^o Pais M^e). D. Jacobus Croghen, ibidem, profectus rex artatur ad domum Pais Vei h^o prima profectio nis. - Il y est mort le 31 j^o anv. 1537, après 70 ans passés laudabiliter in ordine ch. 1537. obit. D. Jacobus (Croghen) monachus profectus Pais Vei, qui alias fuit prior quorundam et hector nova plantationis in hucia et annis 70 laudabiliter vixit in ordine. - La chap. a publié qu'il a été aussi prieur de hilde, et enfin le monachet accordé en 1505. - Lab. Ephem. (T. 161) au 31 Janvier ditant de lui: « Jacobus Croghen, profectus Pais Vei, ubi manus prioris obivit, inde abhinc tunc ad Pais M^e moderamen, postea ab hoc officio exoneratus, in solitudine ac silentio salutariae vitae praestolans, sanis ac morum probitate venerandus naturae debitum, perhibuit anno 1537, vixerat in ordine nostro laudabiliter 70 annos. » - Cette date du 31 j^o anvier est probablement supposée. -

1505-1507-8. - D. Joannes Mantay. -

ch. 1506. Priori Pais Vei non fit mica. Et de quere la cuiusdam depositi par auz R^o Patri et diffinitoribus missa contra priorem, Legit M^e, committimus determinationem, visitatori principali dicta provincie, (Le prieur de Hildeshaim) qui, auditis utriusque partibus, ipse quere la finem, debitum, ac rem proate partibus habeat imponere, et inhibemus illi patri commisso, quem non nominant in suis litteris, quem dicunt jurasse se velle tradere ad domum Pais M^e in regno huciae, ne troubeat absque legitima licentia. - ch. 1507. Priori Pais Vei non fit mica.

ch. 1508. obit. D. Joannes Mantay (l'autre) prieur Pais Vei

1507-1509, 16 sept. - D. Joachim Gherdes. -

ch. 1508. Priori Pais Vei non fit mica. (In d^o Notin) et f. Theus convertus v ad et hospitalitatem ad domum Pais Vei ad ord^o voluntatem. ch. 1509. Priori Pais Vei non fit mica.

D. Joachim profectus de Rostock est mort en charge le 16 sept. 1509.

ch. 1510. obit. D. Joachim, gardien prior Pais Vei profectus de Rostock obit le 16 sept. 2 ans les archives de Rostock est écrit: « Gherdes » -

1509-15

D. Ludovicus. —

Profes de la maison, probablement élu après la mort de précédant,
 ch. 1510 et 1511. Pioris de Pacis Dei non fit mia. ch. 1512. Pioris de Pacis Dei non fit mia.
 Et D. Theodoricus, ibidem hospes, rax artatur ad domum, templi M^o h^o profess.
 sionis. Et D. Leonardus, ibidem hospes, rax ad ad domum in Olmugan, d'inde tran-
 seat et rax artatur ad domum in Mingen, h^o professiois. L'année précédente ce D.
 Leonardus est à Coroua M^o. voir ibidem. — (In 7^o Lubach) et fr. Henricus, conventus
 ibidem hospes, rax ad ad hospitatum, ad domum, Pacis Dei ad ordinis rax artatur,
 ch. 1513-1515 manquent. ch. 1516. 1517. 1518. 1519. Pioris de Pacis Dei non fit mia.
 ch. 1520. Pioris de Pacis Dei non fit mia. Et D. Petrus, ibidem hospes, rax artatur ad
 domum, gratia Dei h^o professiois, — ch. 1521. 1522. 1523. non fit mia. —
 Rien n'indique quand D. Louis a été remplacé, il est mort simple religieux
 ch. 1537. obiit D. Ludovicus monachus professus de Pacis Dei, qui alias fuit prior
 quidam de —

— 1527. — D. Arnoldus. —

Profes de je ne sais quelle maison, prieur de Schis allein avant
 être prieur de Franford après chaf. 1527 à 1532 et de Coroua M^o
 de chaf. 1532 à sa mort 1536 ou 37. — ch. 1524. Pioris de Pacis Dei non fit
 mia. Et D. Thomas ibidem hospes rax ad ad hospitatum, ad domum Coroua M^o
 quae personis indiget, aut stabiliat se in loco ubi modo degit. Et D. Rutharus
 ibidem profiteatur si priori et conventui placuerit. ^{ch. 1527 post h^o rax artatur.} ch. 1526. Pioris de Pacis
 Dei non fit mia. Et D. Rutgerus hospes ibidem, rax artatur ad domum professiois
 suae, Paradisi M^o. — ch. 1527. Pioris de Pacis Dei non fit mia.
 ch. 1537. obiit D. Arnoldus prior de Coroua M^o, qui alias fuit prior domi-
 -onem Pacis Dei et Misericordiae Dei. —

1527-1531. — D. Theodoricus. —

ch. 1528. 1529. 1530. Pioris de Pacis Dei non fit mia. d. 1530 (In 7^o Station) Et D. Petrus

Petrus Grelhaus, qui contra prohibitionem, visitatoris provincie occupat
se in arte medica sibi et sibi similibus illisita, et medicamina utriusque
sexus hominibus ordinat in confusionem ordinis et domus moesturbatio-
nem et expensas; Ideo precipimus quod citabiliter abtineat atque sunt
vocationis sue tractat. Et propter inobedientiam, visitatori factam, sit in
disciplina generali criminatorum, et vadat hospitium, ad domum Pacis
dei ad ordinis voluntatem. — Avarit. id. elia? est fort. d'outoux.

ch. 1531. obiit. D. Theodericus Prior S. Pacis Dei. —

1531 - 1545. — D. Paulus. —

ch. 1531. Priori S. Pacis Dei non fit mita. ch. 1532. Priori S. Pacis Dei non fit
mita. Et procuratorem ipsius S. propter sanestatem ab eo oblimus; et in locum
ipsius D. Joannem, monachum, profectum, S. Misericordie Dei, subrogamus.
(In d. Franford) et fr. Andreas conversus ejusdem, S. vadat hospitium ad
domum Pacis Dei ad ordinis voluntatem. — ch. 1533. Priori S. Pacis Dei non
fit mita. Et fr. Andreas, conversus ibidem hospes, vadat hospitium, ad domum
gratie Dei prope Stationem ad ordinis voluntatem. — ch. 1534 et 1535. Priori
S. Pacis Dei non fit mita. La suite de ces notes manque et D. Chauv et marier,
noté dans ses extraits sur Schivallain. — Le dernier prior D. Paul est mort
fin 1546 ou au commencement de 1545. —

ch. 1545. obiit D. Paulus prior S. Pacis Dei.

ch. 1548. obiit D. Antonius monachus et profectus et vicarius S. Pacis Dei.

1564, 22 Janvier. obiit Fr. Joachim Bencke conversus prof. S. Pacis
Dei prope Schivallain, hospes in domo d'antiscii. — Schwenkel et Laband. ^{gautier} P. 104

(Florence 26 Mai 1919. p. 9. 6.) —

Necrologium Domus Pacis Dei
ex Chartis Capituli generalis.

- ch. 1450. obiit. Magnificus Princeps et propotens D. D. Conradus de
Ulrichshausen magister generalis ordinis Dominorum Theutonico-rum,
fundator novae plantationis S. Pacis Dei prope Schiv allein, qui habet
per tot. ord. plen. cum palt. monach. ejus obitus scribatur... sub 7 Nov.
- ch. 1452. obiit. Martinus Kinghen plebanus in Schiv allein, habens amicos perp. associan.
Dum cum 12 amicis occurrere post obitum ejus qui fuit 15 Dec. (allapelle Pigen-
un autem dicit 15 Dec.)
- ch. 1453. obiit. D. Jacobus Arnold de Middelburg monach. profus S. Pacis Dei prope Schiv allein
- + ch. 1464. obiit. D. Henningus monachus qui alias fuit prior S. Pacis Dei.
- " " D. Matthias Gretman monach. profus S. Pacis Dei habens amicos. assoc. obiit
(8 Nov.)
- " " Dna Symona Lammesche magna benefactrix S. Schiv allein.
- " " Honesta Dna Ilse Bussche relicta procuratoris civitatis Schiv allein.
- ch. 1468. obiit. Magnificus D. D. Ludovicus de Ulrichshausen magister generalis ordinis
Dominorum Theutonico-rum, fundator S. Pacis Dei prope Schiv allein,
habens amicos perp. per tot. ord. sub die S. Ambrosii. (alors le Avril, et non 7 Dec.)
mar se de v. Conrad.
- ch. 1469. obiit. D. Petrus Lemels (Lemelic. b. h. w.) monach. profus S. Pacis Dei. -
- + ch. 1470. obiit. D. Erasmus monach. 1^o profus et prior S. Pacis Dei, et ultimo profus
S. Paradisi Mariae, qui obiit nonis Martii. (obiit 7 mars 1469, dit Schw.)
- " " D. Henricus Hayne (Haym. b. h. w.) monach. profus S. Pacis Dei.
- ch. 1475. obiit. D. Bartholomaeus in Cumberow (Cummerow. Schw.) monach. profus 1^o
S. Corone Mariae, ultimo S. Pacis Dei. -
- + " " D. Bernardus prior S. Misericordiae Dei, qui fuit alias prior S.
Pacis Dei. -
- ch. 1481. obiit. D. Joannes Statis (Staten) monach. profus 1^o S. Hildesheim, 2^o S. Pacis Dei.
- + ch. 1482. obiit. D. Laurentius prior S. Pacis Dei, qui fuit 1^o profus S. Paradisi
Mariae, et obiit feriata post dominicam Invenit ma. - (obiit 16^{to} Avr.)
habens in ordine 12 annos. S. Schwengli.)
- " " Fr. Martinus } conversi S. Pacis Dei. -
- " " Fr. Matthias }
- ch. 1485. obiit. D. Arnoldus de Livonia monach. profus S. Pacis Dei prope Schiv allein.

- ch. 1485. obiit. Fr. Joannes conversus monachus S. Pacis Dei.
- ch. 1486. obiit. D. Cornelius Bollucet monac. et procurator S. Pacis Dei.
- ch. 1488. obiit. Fr. Nicolaus conversus S. Pacis Dei. —
- ch. 1490. obiit. D. Michael vicarius monac. profus S. Pacis Dei.
- " " D. Valerianus }
 " " D. Georgius } monachi professi S. Pacis Dei progo Schiv albain.
- + ch. 1496. obiit. D. Garinus Grenier (tot. caput eccl. aillans Gharavinus Gheysmar) prior S. Pacis Dei, comitator provincie hannonice, profus S. Regis Marice, qui habet et messam de B^eM^e in dicta provincia.
- + " " D. Joannes Stammich (Skennards, vint aillans t. l.) profus S. Lampli Marice, qui alias fuit prior S. Pacis Dei.
- " " D. Joannes Lagon monac. profus S. Pacis Dei.
- + ch. 1497. obiit. D. Joannes Kummerow profus S. Statinensis, qui alias fuit prior dicta S. et S. Pacis Dei, et multis annis visitator prov^o hannonice, habens per tot. ord. plen. cum ps. monach. obiit 26 februarii.
- ch. 1498. obiit. D. Berghartus Klohm^{hw?} monac. profus S. Pacis Dei, 2^o Lampli M^e obiit (21 Dec. 1498).
- B. ch. 1499. obiit. D. natus Marcus Kamp magnus benefactor S. Pacis Dei, tunc ob. —
- ch. 1502. obiit. D. Arnoldus monac. profus S. Pacis Dei.
- + " " D. Joannes Bortchuda (est Bortchuda) vicarius S. claustru M^e alias prior gissem S. et S. Pacis Dei qui obiit 26 Aprilis (23 Apr. t. c.).
- " " Fr. Petrus conversus profus S. Pacis Dei. —
- + ~~ch. 1503~~ ch. 1504. obiit. D. Henricus Krampe monac. profus S. Regis M^e, alias prior gissem S. et S. Pacis Dei, obiit 5^a sept. —
- " " Magnificus D. Nicolaus de Bayzin (de Bayzen. schiv) magnus benefactor S. Pacis Dei Marice et S. Schiv albain, ubi edificavit tres cellas monachorum et totavit redditibus pro inhabitantibus eas, habens plen. cum ps. monach. in prov^o hannonice, tamiv. perp. associandum etc. per tot. ord. obiit 25 Martii. — (obiit 27 Marti 1503, dit Schiv engel). —
- " " Et plures alii benefactores utriusque sexus provincie hannonice.
- + ch. 1508. obiit. D. Joannes Mantay eq. (Moutay, ali') Prior S. Pacis Dei. —
- ch. 1509. obiit. Fr. Andreas conversus profus S. Pacis Dei. —

- + ch. 1510. obiit. D. Joachim Gertis (Gertes. s. l. est Gherdes, no. in. in. de Rostock. n. 386)
Prior S. Pacis Dei, profus S. profu Rostock, obiit 16 Sept. —
- ch. 1513. obiit. D. Paulus Darboun }
" " D. Nomanus } monachi profus S. Pacis Dei. —
- ch. 1514. obiit. D. Joannes Schillinek monach profus S. Pacis Dei. —
" " Fr. Mattheus convertus profus S. Pacis Dei. —
- ch. 1515. obiit. Fr. Clarus Sirdenban (Stydenban. s. l.) convertus profus S. Pacis Dei,
hab. sub per tot. ord. amir. prof. associandum cum aliis amir. et obiit in vigilia s. Barthol. (23 Aug)
- ch. 1516. obiit. Pater D. Andreas Kletz canonicus ecclesie Warmianis, Confessor
Tomorum, Pacis Mariæ et Pacis Dei. — Contra eum aut.
- ch. 1519. obiit. D. Laurentius Rostoc (Boschoc. s. m. o.) monach profus S. Pacis Dei.
- ch. 1526. obiit. Fr. Antonius convertus profus S. Pacis Dei. —
- ch. 1530. obiit. D. Nicolaus monach. profus S. Pacis Dei.
- + ch. 1531. obiit. D. Theodericus Prior S. Pacis Dei.
- ch. 1534. obiit. D. Gregorius monach. profus S. Pacis Dei, qui amicus plus (quam)
NB. 70 laudabiliter vixit in ordine
- + ch. 1537. obiit. D. Jacobus (Crogher) monach. profus S. Pacis Dei, qui alias fuit prior
ejusdem S. et Rector nove plantationis in hucia et amicus 70
NB. laudabiliter vixit in ordine
- + " " D. Ludovicus monach. profus S. Pacis Dei, qui alias fuit prior
ejusdem S. —
- ? + " " D. Arnoldus prior S. corene Mariæ, qui alias fuit prior
Tomorum, Pacis Dei et Misericordie Dei. — Gratia Dei ^{paup} _{autem de Pacis Dei}
9. 18. out. 9. actus
- + ch. 1545. obiit. D. Paulus prior S. Pacis Dei.
- ch. 1548. obiit. D. Antonius monachus p. et vicarius S. Pacis Dei. —
- 1564, ?? Januarii. obiit. Fr. Joachim Bencke convertus profus S. Pacis Dei prope
Schivelbein, hospes in S. S. antisei Schwengel et Halendorium Vetus.

⁺
I. M. I.

Cartusia

Pacis Dei

apud Schivelbein in Nova Marchia

1445 incorporatio -

Domus in Schivelbein.

Cartusia Paris Dei apud Schivelbein in nova Marchia incorporata fuit Ordini nostro per Capitulum gen. A. D. 1445, ab devotionem, et reverentiam, Per magnifici Principis D. Conrad; ab Ellichshausen, magistri gen. Ord. B. M. Theronicorum, nec non, ven. li ejusdem, Ord. religioni D. Walteri Korschopf Capitanei in Schivelbein, dicitur hac cartusia in charta fuisse dono Dei recta; nihilominus Conradus prefatus nomen primi fundatoris a potiori dono obtinuit. Secundus fundator D. Ludovicus ab Ellichshausen gen. Magister Ord. Theronicorum. His fundatoribus, haud quaquam, Deesse voluit in ampliando conventu magnificus D. Nicolaus de Bayser, benefactor tam D. Paradisi M^o quam Paris Dei, in qua 3 cellas monachorum, edificavit, dotavit ac perfecit.

Domus haec interit circa an. 1545. Quis primus Rector fuit pro certo dicere nequeo. Ultimus vero Prior fuit D. Paulus qui obiit 1548. ^{Rehobio D. univ.}

Conradus ab Ellichshausen in supremum Ord. B. M. Theronicorum Magistrum, electus est A. 1441. Principe pium et pacificus, qui non solum Ordini nostro novam Domum Paris Dei in Schivelbein excitavit ac dotavit, sed et Domum Paradisi M^o amplissima prosecutus est benivolentia e munificentia ipsius possessione bonorum Quadendorf in insulis, aliisque libertatibus ditavit et cumulans. Insuper in D. Dactylis de hac donatione littera patrum, visitationum, Saxoniae (Urimothicus de Paulus 1448) et R. P. accepit: gen. (1429) (quibus prohibetur alienatio hujus villae Quadendorf. — Thronung et hic dat has litteras, quas omitto) — Praevit pissimus Princeps D. Conradus ab Ellichshausen, mala quae paulo post Ordini suo in his terris acciderunt, quod nimirum, Curigerorum dominio excurso, Prutheni ad regnum Poloniae post liminibus redirent. Idcirco igitur usus est consilio, memoriam nominis sui in his aris donatione hujusmodi perpetuandi. Obiit pissime D. Conradus ab Ellichshausen, magister gen. judic. l. Leonardus, id est 5 nov. 1449. Hic in ultima voluntate positus manus erga Ordinem Cartusiam, certificationem, testatus est his verbis: deux liques D. allemand.

In illius locum 5 february 1450 electus est Magister gen. S. Ludovicus ab
Belichshausen, de quo charta capit. anni 1466 et 1467 sic ait: Missa de Beata
8.º pro magnifico S. S. terrae Prussiae et Magistro gen. totius Ord. D.ºmum Theutonico-
rum, fundatore S. P.ºis Dei prope Schivelbein, Ordinis nostri, pro prospero successu
ac bona conservatione totius Ordinis sui et pro bonâ pace totius patriae suae et
pro quibus intendit. Et pro bona concordia et pace obtinendâ inter Ducez Pome-
raniae et Helinam ac Marchiones novae Marchiae, fiat idem, - Et d. 1468.
Obiit magnificus S. S. Ludovicus de Belichshausen, Magister gen. Ord. D.º. Theuton.
fundator S. P.ºis Dei prope Schivelbein, habens anniv. per p. p. t.ºm sub die
S. Ambrosii, id est 4 aprilis 1467. Mandog. S. S. Antisei.

Nicolaus de Bayren obiit 27 m. oct. 1503. Cuius menologio S. S. Dantis,
hujusmodi elogium, adscriptum est. Obiit magnificus S. S. Nicolaus de Bayren,
Gubernator Prussiae, qui Prussian, sub suo regimine in bonâ pace custodivit,
ita ut merito non solum Gubernator, sed et rex terrae dici potuerit. Requi-
-escat in pace.

Catal. ex d.º Ligeti: S. P.ºis Dei ab illustri Cons.ºo de Belichshausen, Ordinis
Theut. supremo Magistro fundata A.º 1445, nunc deleta est.

De Interitu ejusdem Domus.

Monasterium, Cartusianorum, oppido Schivelbein, pene contiguum, permutavit
Joachimus Fredericus Elector (obiit 1608), et in locum Rosendalci,
Henningo Reichio concessit quoad ipse superstes foret, A.º 1592. Olibi
annotatum reperio: quod nobiles post expulsionem, fratrum nostrorum,
dictae cartusianae, usque bona preoccupantes aut per arendam bonentes,
cuncti ad pauperiem, redacti sunt. Modie monasterium istud in procedens
perversum, tenet quidam Horne nomine Juris consultus A.º 1751. In antiquis
statutis vetusta manu ad marginem annotatum est: fratres nostros ex
istâ d.º expulsos esse, sed quo anno et per quem, non exprimitur.

(Hactenus d. G. Schaeingel)

Cartusia Pacis Dei apud Schivelbein in nova Marchia. —

(Ex D. Jac. Capus in suo domine msc. 7 provinciarum, Alemannie, pag. 206 et 207)

Domus Pacis Dei prope Sternberg (sic) in nova Marchia ab Ill^{mo} Comrado de Herlichusen, magistro generali Dominorum, Theutonicorum, (des Hollandois) sic fundata anno 1465, sita ad flumen, Roqa 5 miliaribus a mari Baltico, habetq. ue versus septentrionem, civitatem, Colberg 5 miliaribus distantem.

In charta capituli generalis anni 1465 sic habetur: Nos am plantationem, prope Sternberg in nova Marchia provincia Saxonie a dono Dei erectam, ob devotionem, et reverentiam, per magnifici principis et Dni Dni Comrardi de Herlichusen, magistri generalis ordinis S^{te} Marie Virginis Theutonicorum, et venerabilis Dni Walteri Kerckhoff capitanei in Sternberg ordinis ejusdem, quorum contemplatione et zelo ferventi honeste promoti Domum Pacis Dei appellamus et per totum ordinem nostrum de cetero appellari volumus ad priam, tanti principis et venerabilis Dni capitanei predictorum, nobis super hoc exhibitam, debita petitionis instanciam, In nomine Patris et Filii et Spiritus S^{ti} ordinis nostro incorporamus.

D. Comradus de Herlichusen, ob üt 7 nov. 1469 habens plen. monach. et amitt. spezet. per tot. ord. — Fuit 27^{us} magnus Magister ordinis fratrum Theutonicorum, qui post multa bella quae inter Poloniae regem et dictum ordinem, intercesserant, fecit perpetuam cum rege pacem. —

D. Ludovicus de Herlichusen, Dominus Terrae Prussiae et magister ordinis Theutonicorum, et D. Pacis Dei fundator ob üt 7 dec. 1467, —

Dña Simona Larnesthe magna benefactrix D. Pacis Dei ob üt 14⁵⁴ 31. —

D. Marcus Kampff magnus benefactor D. Pacis Dei ob üt 1499. —

D. Andreas Leletz benefactor hujus D. et D. Pacis Mariae ob üt 1516. —

x D. Gregorius monachus prof^{us} hujus D. qui amitt. plus 70 laud. ab illo fixit in ordine, ob üt 1536. —

Nomina Priorum Cartusiae Pacis Dei prout reperientur
in cartis Capituli generalis ab anno 1464 usque ad annum, 1545.

1. 1463-1455. circa D. Hamming Plaw
profus coronae M^{ae} + 2 April 1463, ex ch. 1464,

2. D. Gerardus profus
+ 7 Mars 1469 ex ch. 1470. alias Prior

D. Hermingus monachus et an 1459-1464 vel 1455-145... .

alias prior Dⁱ Pacis Dei obiit 1464. -

3. - 1466. - D. Jean Kummerow

D. Bernardus prior Dⁱ misericordiae profus et Statim et prior, pourrait avoir
prope Francfort obiit 1475, alias prior Dⁱ de p^{re}dictis et schiv^{er} ab ein 1455, 1459,
Pacis Dei prope Herneberg. - D. Bartholom^{ae} de Statim 1459-1464, et schiv^{er} ab ein 1464,
- obiit in Kummerow profus 1^o coronae M^{ae} in Pom. - 1466, et Statim 1466-1486 etc...
- crania, 2^o Pacis Dei, obiit 1475. -

4. 1466-1469. - D. Bernard + ex ch. 1475.

D. Laurentius prior Dⁱ Pacis

Dⁱ ei, qui fuit 1^o profus Dⁱ Paradisi M^{ae} 1469-1475. - D. Jean Barchoute
Russica et obiit feria 4^a post invocavit me quibusd^{am} prior Dⁱ Aldel^{is} + 23 April 1501.
1482 sept^{ima} erat 3^a februarii. - ex ch. 1502. -

5. D. Gharwinus Gheysmer prior 1475-1482, 27 Febr. D. Laurent

hujus Dⁱ Pacis Dei, conv^{is}itator prov^{is} Saxoniae profus de Warst^{er}ich + 27 Febr. 1486.
profus Legis M^{ae} habens Misam de B^{er}ta in dicta

prox^{ima} incia obiit 1496. Fuit prior 1482. 1482-1486. - D. Jean Henweg
D. Gharwinus profus de Rostock accomp^{an}ie son prieur
D. Timothee, conv^{is}it^{is} pour faire la visite de Luback, 1491, 25 Mai profus de Luback + ex ch. 1496.

D. Joannes Shenwels monachus

profus Dⁱ Templi M^{ae} qui alias fuit prior 1486-1488. - D. Jean Kummerow
hujus Dⁱ Pacis Dei obiit 1496. Fuit prior 2^o et visitator (conv^{is}it^{is} 1468-69 et
usque 1482 (sic). - D. Joannes Legon profus visit^{is} 1469-1488) + 26 Febr^{is} 1497.
hujus

hujus D. Pacis Dei obiit 1496. —

8. 1488-1491. f. d. D. Henricus Krampe
profes et prius de Rostock + 5 sept. 1503.
ex ch. 15 ch.

D. Joannes Kumerow prof^{us} d.

9. Gratia Dei prope Hatin et alias prior 1467
usque ad 1490 prior hujus D. Pacis Dei, et profes de Rostock, mort prius et conri-
multis annis fuit visitator prov^{us} Saxonice, - stant ex ch. 1496. —
obiit 26 (obr. 1497) habens gratia tot. od. pler.

monach. et amiv. prepet. —

10. 1495-1505 ch. — D. Jaques Croghat
profes de subite prius de h. de 1505

D. Joannes Bostchid^{us} vica^{rius} a 1515. + ex ch. 1537. au 31 Janv.

— nris 1483 et alias prior d. clousteri M^o ab

1288 usque ad 1497, et prior hujus D. 1497
Pacis Dei, obiit 23 Aprilis 1501. —
11. 1505-1507. — D. Jean Mantay
mort en charge ex ch. 1508. —

D. Henricus Krampe prof^{us} 12. 1507-1509, 16 sept. — D. Joachim Gerdis
Regis Saxonice et alias ibi d. em. prior et d. profes de Rostock mort en charge
Pacis Dei obiit 5 sept. 1503. — 16 sept. 1509 ex ch. 1510. —

1505 - 1507 D. Joannes Mantay prior hujus D. 13. 1509 - 15... D. Joannes profes de
— hujus D. Pacis Dei obiit 1508. — la maison mort ex ch. 1537, alias prior.

1507-1509, 16 sept. D. Joachim Gerdis prof^{us} 14. — 1527. — D. Arnold subite
F. in Rostock prior hujus D. Pacis Dei prius de transf. 1527-32 et de conri-
obiit 16 sept. 1509. — M^o 1532-1536, + ex ch. 1537. —

D. Jacobus prof^{us} et alias 15. 1527-1531. — D. Thierry + en charge
prior hujus D. Pacis Dei et rector novae ex ch. 1531. —
plantationis in henna qui 70 annis lau-

— obiditer vixit in ordine obiit 1537. — 16. 1531-1545. D. Paul mort en
charge ex ch. 1545. —

D. Theodoricus prior hujus D.
Pacis

Pacis dei obiit 1531. —

D. Gidoricus monachus prof^{us}
et alius prior hujus S^{ci} Pacis dei obiit
1537. —

D. Arnoldus prior conventus
Mansae, alius hujus S^{ci} Pacis dei et Missae
dei, obiit 1537. —

D. Paulus prior hujus S^{ci}
Pacis dei obiit 1545. — D. Antonius prof^{us}
et vicarius hujus S^{ci} Pacis dei obiit 1548.
(Hactenus D. Jos. Capereb. — 26 Junii 1897.) —

2. April. obiit D. Henningus Plann monach.
hujus prof^{us} hujus S^{ci}. n. acad. conventus Mansae.
15 Mai obiit D. Henningus Becowe prior hujus S^{ci} deid.

Chartreuse de Schivelbein. —

Nota. — Le D^m Rod. Virchow, professeur (professor) à l'hôpital de la charité de Berlin, a publié deux articles sur cette chartreuse dans une revue intitulée « Baltische Studien, » études Baltiques, organe de la société d'histoire de la Poméranie qui s'imprime à Stettin. — Le premier article a paru en 1843 dans le 2^e cahier pag. 51 à 94 ; le second dans le 2^e cahier de 1847 pag. 1 à 34. — Le traducteur, l'abbé Tucher, me dit : « j'ai fait des coupures nombreuses. J'aurais pu supprimer d'avantage encore sans perte pour l'histoire. J'aurais pu omettre entre autres des passages où les chartreux sont fort maltraités, comme du reste les religieux en général. Le crayon bleu de l'abbé Niclès sans doute avait marqué ces passages du sceau de la réprobation ; mais comme vous ne craignez pas d'apprendre ce que certains protestants disent des religieux catholiques, j'ai traduit à peu près tout ce qui a été dicté par la haine ou par les préjugés... » — Voici donc cette histoire de Schivelbein, par Rod. Virchow, traduite comme l'abbé Tucher veut de l'expliquer lui-même. — « Je passe sous silence quelques mots d'introduction. Après cela l'auteur continue : » dit le traducteur. —

Le pays de Schivelbein qui, ainsi que Dramburg et Falkenburg, a été pendant près de cinq siècles et demi détaché de la Poméranie à laquelle il appartient cependant par la nature de son sol, par ses cours d'eau et par ses souvenirs les plus anciens, n'a été réuni de nouveau à sa mère patrie que récemment, lors de la nouvelle division des provinces... Ce petit pays a une histoire riche quoique peu étudiée. Sa situation, au milieu des Marches, de la Poméranie, de la Prusse et de la Pologne, en a fait, pendant trois siècles, un facteur important de la politique des souverains de ces états. Aussi a-t-il changé souvent de maître et a-t-il eu, pour conséquent, une existence agitée. Malheureusement les documents qui devraient servir à reconstruire son histoire sont dispersés au loin dans les archives et dans les bibliothèques, ou bien ont été détruits par les guerres et les incendies, ou bien encore ont disparu par suite de l'incurie et de la mauvaise volonté de certains fonctionnaires... —

L'apparition sporadique de l'ordre des chartreux dans nos contrées forme un sujet

d'études et des plus intéressants. Malheureusement les sources auxquelles on peut
puiser sont si rares et si troubles qu'il faut se livrer à de longues et patientes
recherches pour ne recueillir qu'un maigre butin. Les documents qui sont en
possession du propriétaire actuel du couvent et qui ne se rapportent qu'à des temps
très anciens, sont restés soustraits à nos regards. Les archives
de la ville ne possèdent, outre un document dont il sera question plus loin,
rien qui se rattache aux temps anciens : leurs trésors ont été la proie de
divers incendies et les autres encore existants ne donnent que des dates insuf-
fisantes et pour les trois derniers siècles seulement, chose étonnante, ce
sont toujours les papiers importants qui font défaut. Une vieille chronique
qui paraît avoir existé encore au commencement de ce siècle s'est
perdue depuis lors. Une copie ou plutôt un extrait de cette chronique,
qui fut fait en 1666 sur l'ordre du grand électeur, se trouve en manuscrit
il est vrai, à la bibliothèque royale de Berlin. M. de Ledebur en a publié
les passages les plus intéressants dans ses Archives générales de l'histoire de Prusse,
vol. XIV ; mais ce qu'il nous a fait connaître laisse bien à désirer et nous fait croire
que le tout ne mérite guère le titre d'Annales Schivolbécenses. Une seconde copie
paraît avoir existé dans la bibliothèque de Jézer ; du moins le professeur Böhmer
y en a publié un fragment dans les Baltische Studien (Études Baltiques) 1835,
3^e année, cahier premier. Enfin nous en possédons quelques extraits faits vers le milieu
du siècle dernier par le secrétaire municipal de la ville de Schivolbéc, Lesch.
Malheureusement, la seconde moitié de ces extraits, qui commence à la fin du 15^e
siècle, n'existe plus. En général, les documents relatifs à Schivolbéc, paraissent
avoir été, de tout temps, dispersés avec une indifférence impardonnable. On ne
comprend pas du moins, sans cette indifférence, comment le conseiller des guerres
et des domaines de Werner, qui fut peut-être au paravant conseiller à la cour des
aides de la Nouvelle-Marche (Neumark) et commissaire local dans les cercles posté-
rieurs, a pu se mettre en possession des actes qu'il publie dans son Recueil de
renseignements destiné à compléter l'histoire de Prusse, de la Marche et de la
Pologne, vol. I. st. 1 pag. 65, st. 2 pag. 63 et st. 5 pag. 217 et 218. Toutefois c'est encore
une bonne chance que ces documents aient échappés, par suite de leur publication, à
une

une disparition totale. A part cela, on ne trouve guère, dans les œuvres des auteurs de la Poméranie, de la Prusse et de la Marche, que le nom du couvent, et il n'y a plus à mentionner que la brève relation due au savant Nicolas Leuthinger et à Büsching. Ainsi l'on ne saurait pas ce qu'il y a de plus pauvre, les sources ou la littérature concernant Schivelbein, ce que je viens de dire servira de moins à faire comprendre les lacunes qu'on trouvera dans ce que je vais dire. Il ne nous reste plus à faire observer que l'accord surprenant qui existe entre les Annales Schivelbeimenses et le travail de Lesch, et même le fragment de la bibliothèque Löper, nous garantit assez l'authenticité de ces reliques pour nous permettre de croire que nous avons retrouvé le texte original commun. —

Le pays de Schivelbein qui, à la fin du 13^e siècle, avait passé de la Poméranie à la nouvelle Marche, fut rendu en 1319 par l'électeur Waldemar à la famille des nobles de Wedel et par ceux-ci à l'ordre teutonique ^{en 1386} en Prusse. L'ordre teutonique plaça un bailli à Schivelbein. Lorsqu'en 1402 la nouvelle Marche entière fut acquise par les chevaliers, ce bailli prit l'administration de tout ce territoire et porta dès lors le titre de bailli de la nouvelle Marche à Schivelbein. L'importance du pays qui était exposé aux incursions perpétuelles de la Pologne, de l'électorat de Brandebourg et de la Poméranie, mais qui entretenait seul les communications de l'ordre teutonique avec l'Allemagne, la source de sa vie, exigeait constamment des hommes capables à la tête de son administration. Aussi nous voyons une série des Frères les plus distingués de l'ordre occuper la place de bailli de la nouvelle Marche. Leur situation indépendante dans un pays qui reconnaissait le grand-Maître de l'ordre teutonique comme suzerain, mais qui tenait à ses anciens droits et à ses privilèges, paraît les avoir mis au même rang que les Commandeurs de Prusse; plusieurs d'entre eux s'élevèrent même aux plus hautes dignités de l'ordre. C'est ainsi que Walter de Kirschdorf, appelé ordinairement Kersdorf, qui administra glorieusement le bailliage de la nouvelle Marche de 1433 à 1428, devint dès 1424 commandeur de Danzig. Le grand Maître Paul de Ruedorf, qui avait fréquemment recouru à ses conseils, l'éleva en 1434 à la haute dignité de grand Commandeur, et en 1436 à celle de trappier de l'ordre et de Commandeur de Christburg. Il est probable que son âge le fit renoncer à cette fonction, pour le récompenser

de sa

de sa fidélité et des services rendus à l'ordre, le grand Maître, qui l'avait en grande estime, lui confia en 1440 le bailliage de Schivelbein, au côté tout ce qui en dépendait. Il apparaît dès lors comme bailli de Schivelbein, mais non de la nouvelle Marche; car nous voyons à côté de lui, comme bailli de la nouvelle Marche, Jean de Stockheim, et Georges d'Égloffstein, et la nouvelle Marche séparée pour la première fois de Schivelbein. Jusqu'ici on n'a pour ainsi dire pas fait attention à cette séparation, et c'est pourquoi les écrivains sont tombés dans des confusions regrettables. —

Lesch et les Annales Schivelbeinenses (Ledebur, Archives XIV pag. 102) racontent d'une manière identique que le grand Maître Conrad d'Erlichshausen, fonda le couvent de Schivelbein, en 1440. (L'auteur de réviser les dates dit que Conrad d'Erlichshausen, fut élu grand-Maître le 12 avril 1441 et mourut vers la fin de 1449. — Le traducteur). Cependant Lesch lui-même dit que son élection n'eut lieu que le mercredi avant Pâques de l'an 1441. Ledebur, voyant la difficulté, l'explique en disant que les adversaires de l'ancien grand-Maître Paul de Mustorf l'avaient déjà proclamé grand-Maître en 1438, mais qu'il ne fut reconnu généralement qu'après l'abdication de Paul. D'après l'histoire de Prusse de Voigt (vol. VIII, pag. 5), Conrad fut, comme Lesch le raconte, élu grand-Maître à l'unanimité le mercredi avant Pâques, le 12 avril; toutefois nous ne connaissons aucun passage de ce livre d'histoire célèbre où il soit fait mention d'une élection antérieure. En 1440, Conrad d'Erlichshausen, était maréchal de l'ordre; à ce titre il ne peut guère avoir fondé le couvent, d'autant moins que Walter de Kirschhorb, qui était tout dévoué au grand-Maître, administrait alors le bailliage de Schivelbein. Cette circonstance nous fait voir l'insuffisance de l'explication donnée par Ledebur, même dans le cas où le renseignement qu'il a puisé dans l'histoire de Prusse de Voigt serait exact. Enfin, comme Conrad ne paraît avoir exercé auparavant aucune fonction dans la Nouvelle Marche, nous renouons à la pensée de préciser cette date. —

En outre, un autre fait nous paraît être en contradiction directe avec le renseignement précité. Aux archives du conseil de Schivelbein, on trouve encore un document d'après lequel la fondation du couvent doit avoir eu lieu en 1447. Ce document, l'un des plus anciens de ces archives et le seul qui ait rapport à la question

question dont il s'agit, est un acte de confirmation écrit sur parchemin, en belle et lisible écriture de moine. Werner, qui la reproduit dans son recueil de renseignements St. I pag. 45 n. III, tout en émettant sa reproduction de fautes graves et bien apparentes, et qui a fait sa copie sur le même exemplaire, affirme que ce n'est pas l'original, mais seulement « une copie très ancienne ». Cette opinion, ne nous paraît pas reposer sur un fondement bien solide. Qu'elle soit très ancienne, il l'affirme lui-même. Le sceau fait sans doute défaut, mais on trouve les deux incisions par lesquelles on avait l'habitude de faire passer la bande, et ces incisions prouvent certainement que le sceau y était jadis appendu, ce qui, à notre connaissance, ne se faisait pas lorsqu'il s'agissait de copies. Sur le côté extérieur du parchemin, qui est plié de la manière usuelle, on lit : ^{tra?} Era Consolatus aus Schivelbyin, außersouß Conthaus, en l'année 1447. nous n'essayerons pas d'interpréter les premiers mots qu'un ancien collectionneur d'événements de Schivelbyin prenait pour le nom d'un homme ; l'aut être ces mots signifient-ils ^{littera?} contractus consulatus. Le document lui-même dit ce qui suit :

Le bourgmestre et les conseillers de la ville de Schivelbyin, confissent devant le prince puissant, leur gracieux seigneur, Courad d'Erlichshausen, Grand-Maître de l'ordre autonimique, que de gré et avec les pleins pouvoirs de leur cité, en présence de leur vénéré et gracieux seigneur Walter Korkhof, bailli à Schivelbyin, ils ont voulu augmenter etc. ... de Dieu, de la Ste Vierge et de l'armée céleste. Dans ce but ils donnent aux vénérés en Dieu, pères et seigneurs ecclésiastiques, Henningo prior, Bartolomeo vicaris, Johannni procuratori et à tout le chapitre et à leurs ^{leurs successeurs?} après venants chartreux, un espace et un lieu près de nous au bord de la Rega, (l'autant dit plus loin que cesby uns glegen) se rapporte aux chartreux et non pas au lieu), aussi ^{long} long et aussi large qu'il l'est dans sa haie et dans son endos, pour qu'ils y fondent un couvent de l'ordre des chartreux d'après les usages de leur ordre. Et parceque ces religieux sont établis en dehors de la ville, à la campagne, dans une situation peu sûre, il leur donnent pour leur permettre de mieux pouvoir aux affaires de leur couvent un emplacement en ville entre la maison

maison de Jean Falk et celle de Dortmund habitée en dernier lieu par Michel Lekow, pour y bâtir une maison dans l'intérêt de leur couvent. Ils leur donnent ces terrains pour être à perpétuité la propriété de leur couvent. Si, ce dont Dieu nous préserve, le couvent devait à l'avenir cesser d'exister, et si les chartreux devaient s'éloigner et laisser leur couvent, l'emplacement du couvent et de la maison en ville, leur demeurerait à eux et à la ville, comme c'était à eux auparavant, devenus ainsi co-fondateurs du couvent, ils prennent sous leur protection et prient leurs confrères bourgeois et leur demandent d'accorder aux chartreux faveur, appui et bienveillance, ils demandent en outre que personne ne porte atteinte à leurs droits et ne les opprime, afin qu'ils puissent passer et finir leur vie en paix et tranquillement au service de Dieu tout-puissant, conformément à leur mission et à leur vocation. En foi de quoi le sceau de la ville est appendu à la lettre. En l'an 1447, fête Mathias apostoli (21 sept.). —

Les chartreux doivent donc édifier un nouveau couvent, cela est hors de doute (Non, brave homme, il s'agit d'une maison dans l'enceinte de la ville, qui puisse leur servir de refuge en cas de besoin - p. 23). Cependant il est évident qu'ils s'ont « établis (ou situés) près de nous - bei uns gelegen ». Ils apparaissent aussitôt comme un chapitre complet avec tous leurs supérieurs; ils reçoivent un emplacement pour y faire une fondation nouvelle; enfin le conseil se dit co-fondateur du couvent, ce sont là autant de circonstances qui nous font admettre que les chartreux devaient exister déjà, que la fondation était déjà faite (sans doute!) mais que le couvent n'était pas encore debout. (Conclusion fautive, mon bon ami, sans doute que ces supérieurs et leur communauté logeaient à la belle étoile!!). —

D'autres révélations viennent s'ajouter à celles-là. D'abord Werner fait mention, dans son recueil de renseignements, vol. 1. pag. 68 note i, d'un document de l'an 1443, qui est entre ses mains, auquel 10 sceaux étaient appendus et par lequel tous les cousins de Borek garantissent 1500 marcs aux chartreux de Schivelbein. Werner a promis de publier ce document, mais cette publication, autant que nous le savons, n'a pas encore eu lieu.

Il y a une autre donation de la famille de Borek de l'an 1443. Ce titre original

original, qui est écrit sur parchemin, est également la propriété de Werner, qui la publie dans son recueil de renseignements vol. I. n. 2. pag. 63. Henri Borch, héritier, domicilié à Labes, déclare avec ses fils Nicolas, Teay, Joachim et Otto qu'il a été prié par les chartreux établis près de Schivelbein, de remplacer par une autre somme les 16 marcs d'argent qu'il leur a donnés par acte public pour l'édification et la fondation de leur couvent. Ils désirent de la chaux pour pouvoir construire plus tôt les murs de leur couvent. Henri n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes, et considérant qu'à cause de toutes sortes d'empêchements et d'obstacles mondains il ne peut servir le Dieu du ciel comme il le souhaiterait et comme il serait de son devoir de le faire, et afin que les chartreux prient avec d'autant plus d'ardeur pour lui et pour Catherine de Wachholz, son épouse, il leur donne sur sa part de Reynowalde (c'est sans doute le village de Reynfeld près de Schivelbein, voir plus loin) autant de chaux et de bois qu'ils en auront besoin pour faire leur chaux et pour construire leur couvent. S'ils n'avaient plus besoin de chaux, ils devraient recevoir de nouveau de ses descendants 16 marcs d'argent ou bien, 200 marcs pour acheter une rente de 16 autres marcs à percevoir à perpétuité par leur couvent. Si enfin Reynowald devait passer entre d'autres mains, cette circonstance ne devra pas leur être préjudiciable, car ce qu'il leur a donné en chaux et en bois, il ne le vendra et ne le donnera pas à un autre. En même temps il prend, lui et ses fils et ses héritiers, le couvent sous sa protection; il le protégera comme ses propres biens et lui promet pour toujours amitié, appui et secours. Il prie son seigneur, le duc Bogislaw de Poméranie, de confirmer cela aux chartreux par acte écrit. En l'air, 1443, le soir de la fête de la nativité de la Ste Vierge (8 sept. 1443). — A l'acte est appendu le sceau de la famille de Borch, par conséquent, ici également, nous trouvons les chartreux établis près de Schivelbein, sans être en possession d'un couvent qu'ils ont l'intention de bâtir.

Enfin Esch, à l'année 1445, fait cette remarque: Hanning et Bartholomy, en leur qualité de supérieurs de la chartreuse, font un accommodement relativement à leur apanage de Rietzke, le cèdent à la chartreuse en présence du conseil et pour cela sont reçus par les chartreux à l'hôpital du St-Esprit. Cette

commun

communication semble bien obscure et propre à égarer. Je dois admettre qu'en la copiant on a fait une erreur ou une omission. Malheureusement nous n'avons pas le passage des Annales de Schivelbein, qui y correspond, de sorte qu'il nous est impossible de comparer. Il est probable que Lesch, faisant ses extraits avec précipitation, a oublié d'écrire le nom des hommes qui ont passé une convention avec les supérieurs de la chartreuse. Autrefois j'ai été disposé à admettre que Henning et Barthélémy étaient des enfants du pays et qu'ils avaient des propriétés à Ritzig; mais en examinant la chose de plus près, j'ai dû abandonner cette manière de voir. Toutefois ce renseignement à son importance à un autre point de vue. Nous y voyons des relations entre les chartreux et l'hôpital de St-Esprit. cette maison existait depuis longtemps. En 1387, d'après un acte qui existe encore à Schivelbein, Ulrich de Ritzgerow vendit au St-Esprit, au conseil et aux autorités de la ville sa part à Brunow, après que déjà en 1369, selon les suppléments à l'histoire du Brandebourg d'Oelrich, pag. 75-77, les frères de Ritzgerow eurent vendu au conseil de Schivelbein leur part à Brunow pour l'usage de l'hôpital de St-Esprit. D'après un acte reproduit par Gerken (cod. diplom. Brand. tom. 8. pag. 311) les frères de Wopersnow vendirent en 1389 sept charrees situées à Nelep à la confrérie du corps sacré du seigneur à Schivelbein, qui était sans ^{doute} en relation avec l'hôpital de St-Esprit (comment et pourquoi? ajoute le traducteur). Enfin Lesch et les Annales de Schivelbein, rapportent que Michel von der Elpe vendit au conseil et aux supérieurs de l'hôpital 13 charrees et un Kathen situés à Labenz. (Le Kathen était une petite maison, accompagnée tout au plus d'un jardin. - le traducteur). Cet hôpital existe encore aujourd'hui quoiqu'il ait dans la suite des temps, perdu un grand nombre de ses possessions qui sont devenues pour la plupart propriété privée de la ville. Le style de l'édifice qui est tout en pierre, offre une grande ressemblance avec les restes du couvent. Cela suffit: l'hôpital existait déjà, et les chartreux avaient le droit d'admission à l'hôpital. (a.) La chartreuse doit donc avoir pris la direction de la maison et le soin des malades (oh! oh! fait le traducteur). Il n'est pas probable que les chartreux aient habité

(a.) - Cela suffit si peu qu'il faudrait voir l'acte original, mal copié, peut être mal compris par Lesch, pour tirer une conclusion. - le traducteur.

l'hôpital, car dans tous les actes il est dit qu'ils sont près de Schivelbain, et les règles sévères de leur ordre ne leur permettoient pas de résider dans les villes. Leur vie consacrée à des méditations et à des mortifications solitaires semblerait même devoir écarter la pensée du soin des malades, si, sans cette hypothèse, leurs relations avec l'hôpital ne paraissent tout à fait nébuleuses. (Le raisonnement de l'auteur ne me semble pas moins nébuleux, ajoute le traducteur.) -

Après avoir exposé les origines de la chartreuse avec une longueur qui nous a été imposée par les obscurités du sujet, plus longuement que nous ne l'aurions voulu, nous allons combiner avec ces faits d'autres événements de l'époque pour en tirer des conséquences. - Plusieurs dizaines d'années, fécondes pour nos contrées et pour l'ordre leutonique en prospérité et en malheurs, s'étaient écoulées. La première dizaine de ce siècle avait mis fin à l'action bienfaitante de l'ordre en Prusse. La bataille de Tannenberg fut le tombeau de sa prospérité, et des jours de misère et d'humiliation se levèrent sur le pays opprimé. La division se mit entre les chevaliers si unis auparavant, et le noble héros qui avait été un sauveur à l'heure de danger, Henri Reuss, tomba victime de l'ingratitude. La licence et l'arbitraire des maîtres et des commandeurs éveilla l'esprit de liberté de la noblesse et des villes, qui devaient enfanter la ligue des villes prussiennes et devenir si fatal à l'ordre. Le conseil de Constance venait de brûler le noble Huss; ses fanatiques partisans portèrent au loin leur glaive vengeur à travers les pays catholiques. Jagellon de Pologne, dont la haine profonde contre l'ordre leutonique ne peut être comparée qu'à celle qu'Hannibal avait pour Rome, enrôla les bandes sauvages des Hussites, traversa avec elles, en 1433, la nouvelle Marche et la Prusse jusqu'à la mer Baltique, laissant derrière lui le désert et des misères inénarrables. Et toujours plus grande devint la division, entre les chevaliers, toujours plus ardentes les revendications des états, toujours plus gênants les embarras financiers du Grand-Maître. Paul de Hussdorf n'âta pas de taille à lutter contre tant de difficultés. Le 2^o juin 1441 il se démit de ses lourdes fonctions, et le chapitre, réuni le 12 avril, élut à l'unanimité le plus capable des Frères, Conrad d'Erlichshausen. Celui-ci était naturellement grand et avait de l'expérience acquise dans l'accomplissement de diverses fonctions

fonctions. Il était surtout pieux et craignant Dieu, et pacifique par nature. A l'époque où il n'était encore que commandeur de Raguit, l'assemblée des curés de Samland le déclara participant au fruit de ses messes et de tous ses pieux exercices, et les chartreux du Paradis de Marie l'unirent à leurs prières. Il se montra toujours favorable aux chartreux (J. Voigt, Histoire de Prusse, VI pag. 761 not.), et c'est une preuve nouvelle qui nous démontre que c'est précisément Conrad d'Erlichshausen qui est le fondateur de notre chartreuse. Esch dit expressément que son portrait le représentant à genoux était à l'autel du couvent et n'a été que plus tard transféré dans la chapelle du château. Aujourd'hui malheureusement ce portrait est perdu.

L'ordre des chartreux qui avait pris naissance en 1084 dans la gorge sauvage de la chartreuse près de Grenoble, n'avait jamais été très répandu, parce que la sévérité rigide de sa règle éloignait autant que la paresse indolente, l'amour des jouissances de la plupart des autres ordres attirait. Il s'était surtout peu répandu dans nos contrées septentrionales où le sens pratique des habitants repoussait avec horreur cette solitaire et cruelle mortification de la chair, cette torture perpétuelle de l'esprit^(a). Venant de Prague, où l'on voit encore aujourd'hui leur couvent, les chartreux avaient fondé en 1380 le couvent du Paradis de Marie (Marian Paradies) près de Danzig, et parait-il, la chartreuse de Francfort sur l'Oder en 1396; du moins l'empereur Wenceslas confirma le premier supérieur de ce couvent (Angelus, Ann. March. Brand. pag. 173). A Rostock il y avait le couvent de Marien Ehe ou propriété de Marie (Regis Mariae), d'où sortit en 1360 une colonie pour aller fonder à Stettin le couvent de Gottes Gnade qui fut plus tard l'Oderburg, résidence de la cour et prison de Sidonie de Bork. Enfin Adelaïde de Brunswick, épouse d'uc Bogislaw V, avait jeté en 1356 les fondements de Marien Krone près de Rügenwalde (à Langke) et en 1394 à la frontière de Cörlin, dans le Rnichland,

(a). — Le jugement que l'auteur exprime ici sur les ordres religieux et en particulier sur l'ordre des chartreux ne concorde pas avec l'idée que la hédaction s'en fait. Celle-ci est d'avis qu'on ne rend pas justice à un institut du Moyen âge quand on l'arrache du milieu au quel il appartient pour le confronter avec les besoins de notre époque ou même avec une simple tendance

— note de la Rédaction — l'ont bien pour des protestants —

un couvent dont on ne sait pas s'il était cistercien ou chartreux. (Heinbrunn, Histoire des couvents de la Poméranie). — Je me suis demandé pendant un certain temps si les moines de ce dernier couvent, qui a disparu si vite, et dont il ne serait même plus possible aujourd'hui de déterminer l'emplacement n'avaient pas transféré leur domicile à Schivelbein (non, mon brave homme, on ne fait pas de l'histoire avec des suppositions. p. 8). Mais quand je pense à l'affirmation de Voigt disant que Courad d'Erlichshausen était extrêmement bien disposé en faveur des chartreux de Marien Paradies (Paradis de Marie), et que ceux-ci décidèrent de prier pour lui, je trouve qu'il est plus sûr d'admettre que le couvent de Schivelbein est une plantation de la dite chartreuse, et qu'il a été fondé au commencement de l'année ^{si c'est 1462} 1461 sous les auspices de Courad.

Les moines de Schivelbein surent aussi s'attirer les faveurs d'autres fidèles. Selon les renseignements qui nous sont parvenus, l'antique famille de Bork, si fière de son origine, les secourut de la manière la plus efficace. Cette famille, qui est l'une des anciennes et peu nombreuses familles slaves qui restèrent en Poméranie et qui s'est conservé sa puissance après la germanisation du pays, était établie surtout ^{vers la frontière,} dans la partie occidentale du pays, qui porta encore pendant des siècles le nom de cercle de Bork, c'est-à-dire aux environs de Labes et de Strömme. Cependant au 15^e et au 16^e siècle elle possédait aussi de grands biens dans la contrée de Schivelbein (G. W. de Hammer, Cadastre des terres de Charles IV, pag. 146). D'après le document cité par Werner, les chartreux reçurent des de Bork 150 marcs, somme considérable pour ce temps-là, puisqu'elle équivalait à plus de 1000 thalers de notre argent, même si nous prenons ces marcs pour des marcs Fiskenauger. Il n'est pas à croire que les 16 marcs en argent (136 thalers argent de Brandebourg vaut 8 neuthalers 12 gros) qu'Henri Bork à Labes leur avait donnés par acte écrit, aient été compris dans cette somme; cette donation paraît avoir été un second acte de charité. Mais comme en ce moment-là les matériaux avoient pour les chartreux plus de valeur que l'argent, Henri Bork changea sa donation en argent en une livraison de chaux et de bois et se considéra dès lors comme co-fondateur du couvent. Quant à l'endroit désigné par le donateur (où les pierres et le bois doivent être pris) nous n'osons pas le préciser, car le nom de Kaynre

de Heynvalde ne consent à aucune lo calité, peut-être est-ce Heinrichsfelde
près de Regenw alde, mais il est plus probable que c'est Hainfeld près de Schivel-
bein, lieu dans le voisinage de quel il y a encore aujourd'hui des fous à chaux
productifs. En tout cas Werner a mal lu. —

La chartreuse existait sans doute déjà de facto, et Henning et Barthélemy
étaient, d'après Esch, les supérieurs du couvent. Leur talent de rusés nég-
ociateurs (je cherche en vain, les rusés que l'auteur a décomposés. Le trad.) paraît leur avoir
procuré une propriété dans le village de Hitzig. Mais un emplacement définitif
leur manquait toujours pour y fonder leur couvent. (Est-ce probable ceci? fait le trad.
N'est-on pas commencé par leur assigner un emplacement? Assurément). Ce n'est qu'après qu'ils
eurent préparé soigneusement tout ce qui était nécessaire à l'œuvre projetée, qu'
après qu'argent et matériaux furent prêts que, probablement les négociations avec
le conseil de Schivelbein, en arrivèrent au résultat qui est exposé dans l'acte de
1464. Le jour de la fête de l'apôtre Matthieu, le 8 mars (et non comme le dit Ledebur
induit en erreur par Werner, le 21 septembre, jour qui est celui de l'évangéliste Matthieu^(a))
le chapitre à la tête duquel étaient le prévôt Henning, le vicaire Barthéle-
my et le procureur Jean, conclurent avec le conseil de Schivelbein, le contrat
par lequel ils reçurent un espace de terrain en dehors de la ville ~~pour y~~ ^{et un}
emplacement à bâtir dans l'intérieur de la ville pour y construire leurs
maisons. Il est probable que le conseil n'était pas trop disposé à recevoir
une société en somme si superflue et si inutile, sans cela il leur aurait
bientôt accordé déjà auparavant cette faveur qui était relativement de peu
d'importance, et il n'aurait pas prévu avec une pareille sollicitude un cas dont il
était difficile de prévoir alors la possibilité, la suppression, ou la ruine du couvent.
La suite a rendu inutile cette précaution presque hérétique (!); toutefois le fait qu'on
y a songé est l'indice d'une grande circonspection et d'un manque de religieuse
confiance. Peut-être n'étaient-ce qu'un petit nombre d'âmes découragées qui, en
ces temps d'astreaux, mettaient leur confiance dans l'église, cette confiance que
l'homme élept ne place qu'en Dieu; peut-être ces découragés influenceraient-ils

(a). — L'auteur a voulu sans doute désigner au lieu St-Matthias, dont la fête se célèbre le 21 février
et non le 8 mars. Mais pourquoi rejeter la date donnée par Werner? — Le traducteur. —

le conseil hésitant. — (A toutes ces suppositions et affirmations purement gratuites, on reconnaît bien le pasteur protestant qui voit, en 1867, des protestants dans les membres du conseil de Schivelbein. — note du traducteur.) —

Dès lors les chartreux se mirent certainement à l'œuvre et construisirent leurs bâtiments en vue desquels tous les préparatifs avaient été faits. L'emplacement de la maison en ville qui leur avait été donné en même temps et qui avait appartenu auparavant à Michel Lickow ne peut plus être déterminé. Il est possible que c'était le lieu appelé aujourd'hui Rittergut (la terre noble). Malgré les recherches les plus minutieuses je n'ai pu rien découvrir à cet égard, si ce n'est ce que dit Werner dans son recueil de renseignements Vol. I. pag. 48 not. K, et après lui Büsching ^{Erdb} Georg III. 2. pag. 2621 : il est dit que depuis la réformation c'est de nouveau une propriété bourgeoise. Voigt (Histoire de la Prusse VIII pag. 83) raconte que le bailli de Schivelbein, eut alors un démêlé violent avec la remuante famille de chesaliers de Lickow qui mit à sac plusieurs villes et châteaux de la nouvelle Marche. Il est probable qu'un membre de cette famille dont la terre allodiale est située tout près de Schivelbein, possédait en qualité de patricien de la ville une maison qui lui fut enlevée dans cette circonstance et donnée aux chartreux. Par contre le lieu jadis occupé par le couvent est d'autant plus facile à trouver, nous essaierons de le préciser d'autant mieux que dans un petit nombre d'années les dernières vestiges auront disparu pour la plupart. A l'endroit où jadis des moines paresseux observaient des règles à rebours tout en s'abstenant de tout travail physique (ouf!), des mains laborieuses l'ôchent aujourd'hui des jardins et surtout bois de là, les unes après les autres, des pierres qui ont empêché pendant des siècles la végétation d'y prospérer. Ça et là seulement quelque tertre, un étang paré, une pierre de pigeon, en forme de croix rappelle des temps depuis longtemps disparus. —

Schivelbein, est situé dans une de ces vallées transversales, parallèles à la côte de la mer Baltique, que les cours d'eau de la Poméranie forment si volontiers quand descendus des hauteurs, ils sont arrivés sur le plateau qui est adossé à ces hauteurs. La Rega, qui a commencé par prendre sa direction vers le nord-ouest et vers le nord, tourne tout à coup vers l'ouest, à une distance d'une demi-lieue de la ville, et parcourt la vallée longue d'une lieue en vray, dont les bords à pente douce, mais passable

passablement élevés, et le fond tourbeux occupé par des prairies, annoncent une ancienne formation lacustre. Au point où le fleuve avec ses nombreux détours s'approche le plus du sud de la vallée, se trouve la petite ville à une altitude telle que du plateau avoisinant on aperçoit à peine la pointe du clocher de l'église. La Rega s'approche de la ville par une inclinaison puissante vers le sud après avoir, presque à son angle septentrional, coulé en face des ruines du couvent. Le couvent était par conséquent situé au nord-est de la ville, à une distance de quelques milliers de pas, là où probablement un mamelon s'élevait au-dessus du sol marécageux. Il est probable que ce lieu, avant que l'activité humaine n'eût légué à la culture les versants arides et fertilisé les humides prairies, offrait aux moines la solitude triste et déserte réclamée par leur règle sévère. Des vastes bâtiments il ne reste que fort peu de chose, ce qui pourrait le mieux servir à des besoins matériels. Quand on vient de la ville, on entre dans une spacieuse cour agricole dont le carré est formé de tous les côtés par des granges et des écuries de construction récente. Ce n'est qu'à la porte d'entrée et à une petite partie des bâtiments du côté nord qu'on voit encore des restes d'anciens murs. La rangée des bâtiments qui forme le côté nord se termine du côté de l'est par un grand édifice en pierre qui sont paraitre sérieux son style architectural, son âge et les enlaidissements que lui ont fait subir dix générations de propriétaires paysans. Jadis cet édifice n'avait qu'un étage: le portail et les fenêtres formaient de grands arcs byzantins; des chambres hautes avec plafonds plats occupaient le vaste espace intérieur; de jolis ornements décoraient la corniche et attestent encore aujourd'hui le soin avec lequel les travaux ont été exécutés sans qu'ils aient nuï jadis à l'aspect sérieux du tout. Au-dessus des puissantes murailles s'élève un toit très incliné couvert de tuiles à pointes triangulaires, dont la solidité a bravé maints orages. C'est pourquoi les pignons sont hauts, le pignon oriental surtout, qui est orné de décorations architecturales, d'arcs étroits et de cercles, offre un aspect magnifique. Une croix en fer ajourée, qui couronne l'édifice, est le seul signe qui annonce encore son ancienne destination. A part cela les hommes ont tout transformé à l'intérieur et à

l'extérieur

l'extérieur. On a partagé l'espace intérieur pour obtenir les chambres basses d'un second étage; les grands arcs ont été murés et on y a encastré de petites fenêtres carrées; une deuxième porte a été percée et plusieurs petites ouvertures ont été pratiquées pour donner passage à des pigeons etc...

Quand l'esprit et le cœur des hommes se rapetissent, on n'emploie plus que des espaces étroits^(a); et le petit bourgeois passe sa soirée assis derrière son poêle chauffé plus volontiers que de sortir et d'admirer l'immense voûte des cieux étoilée qui lui paraît si froide. Ce bâtiment qui sert aujourd'hui à l'exploitation rurale, pourrait bien, avoir, jadis, abrité l'administration économique. Un juge compétent, le pasteur Brewing de Schivelbein, le prend pour le prieuré, le prieuré étant le seul des Frères habitant en dehors de la clôture et plusieurs autres chartreux se offrant la même disposition. En tout cas, cet édifice existe depuis l'origine de la chartreuse, car toute son architecture, surtout celle de pignon oriental, a beaucoup d'analogie avec la demi-croix de l'église de la ville, crois qui a été construite probablement à la fin du 15^e siècle, après la tour et le vaisseau.

Le carré que je viens de décrire ne formait peut-être que le tiers d'un autre carré à un angle duquel il était situé. Quand on vient de la ville et qu'on s'approche de la porte d'entrée, on laisse à sa droite, au bord de la route, un petit étang qui appartient moitié à la ville, moitié au couvent, tandis qu'à gauche de la route la blanchisserie de la ville s'étend jusqu'aux édifices du couvent. De cet étang sort un fossé profond, long d'environ 300 pas, auquel se joint à angle droit un autre fossé qui est à son tour croisé par un troisième fossé qui se dirige vers le prieuré que nous venons de décrire. Ces trois fossés limitaient l'espace occupé par l'ancienne chartreuse proprement dite, la clôture. L'un de ces fossés était jadis pavé, dit-on; un second

(a). - L'affirmation de l'auteur est vraie, il s'en suit que les moines « superflus, inutiles, parasites » qui ont construit la chartreuse, n'étaient pas si petits d'esprit et de cœur que « les bourgeois ^{bourgeois!} laborieux » qui s'y sont établis après la réformation. Nous ne voulons rien affirmer, nous voulons simplement attirer l'attention sur les conséquences des affirmations de l'auteur. - La rédaction. - Bravo! pas mal pour des protestants. -

a offert, quand on l'a vidé, un fond en terre battue semblable à l'aire d'une grange; tous deux étaient en même temps des réservoirs. L'espace compris entre ces fossés présentait jusqu'à ces derniers temps une surface inégale, couverte de buissons bas et de frênes vieux peut-être de 150 ans. Dernièrement on a aplani ce terrain, on a abattu les arbres et on a enlevé pour la seconde fois la partie exploitable de ce sol à l'action magique et sainte de la nature. En cela on aperçoit avant tout l'effet démoniaque (?) du temps, de la civilisation et des hommes, en ce que ceux-ci égalisent et nivellent tout, le sol variable de la terre et les diverses hauteurs dans la vie politique et sociale. C'est pourquoi la civilisation qui est le résultat visible de l'œuvre de l'homme dans le temps, est la plus grande ennemie du monopole et du privilège; ses progrès sont le progrès de la liberté individuelle. On voulait, en cet endroit, faire un jardin; en déblayant les éminences on mit à nu, tout autour, des fondations qui étaient oubliées depuis longtemps. La tradition populaire a toujours désigné le presbytère comme étant le couvent lui-même; elle disait habité par des nonnes et croyait à l'existence d'un long corridor souterrain, passant sous la hège et aboutissant au château et parcouru fréquemment par les chevaliers allant en visite^(a). Le déblaiement des matériaux qui couraient les fondations a fait voir la fausseté de cette tradition. Les fondements s'étendaient parallèlement, à 1 1/2 ou 2 verges, de distance des dits fossés, dans trois dimensions, c'est-à-dire représentaient un corps de bâtiment avec deux ailes saillantes. Malheureusement on ne pouvait guère voir rien de plus. Une masse de pierres taillées, de croix, de rosettes, de triangles, de bassins (terme de maçonnerie) et de pierres de maçonnerie d'une solidité indestructible étaient les seuls restes dispersés de l'édifice qui s'élevait au-dessus des fondements. Ce bâtiment renfermait certainement les cellules des frères (c'est probablement l'emplacement du grand cloître), et l'espace qui séparait le bâtiment du fossé^{de l'étang} était occupé par les petits jardins que

(a). — Ailleurs, ces souterrains mystérieux mettaient en communication les couvents d'hommes et ceux de nonnes. Partout l'imagination des prédicants a été féconde. — Le traducteur,

les religieux possédaient et qu'ils devaient cultiver. Enfin, le quatrième côté, qui est formé maintenant à moitié par l'enceinte orientale de granges de la cour agricole, n'est pas encore découvert. Il y a là un tas de terre qui a été évidemment apporté et sur lequel doit avoir été l'église du couvent. Le côté long s'étend à peu près de l'est à l'ouest, et une saillie latérale indique la place de la croix qui s'avancait dans la cour intérieure du couvent et qui communiquait peut-être par un doctre avec la demeure des Frères. A l'angle adjacent de la cour agricole on voit encore un vieux mur où l'opinion populaire place une chapelle mais où, selon l'avis plus probable de M. Browning il n'y avait que l'entrée principale de l'église pour les laïcs. Plus loin, vers l'orient, en dehors des fossés, s'étend une prairie marécageuse qui a offert jusqu'à ce jour un mélange poétique d'allées d'arbres et de parterres de gazon. A son extrémité, là où la Raga fait un nouveau coude vers le nord, se trouve un tertre couvert d'arbustes, dont la forme arrondie, conique annonce un amoncellement artificiel. Au sommet, on voit encore un fondement circulaire composé de blocs de granit sur lequel s'élevait probablement une petite chapelle. Ce lieu devait être favorable à la méditation sérieuse, solitaire, car de grands arbres cachaient la vue de la ville et du couvent et ne permettaient qu'un coup d'œil étendu sur le sol marécageux de la vallée, jus qu'aux bords dénudés de la rivière.

Tel est l'aspect du lieu que les moines avaient choisi pour y établir leur demeure. Le Grand-Maître Conrad d'Erlichshausen, la famille de Bork et la ville de Schivelbin, avaient, par des générosités répétées, rendu la construction possible et étaient devenus fondateurs et co-fondateurs de la chartreuse qui reçut le nom de Gottes Friede (Paix Die). Il est probable qu'à partir de l'an, 1467 les travaux avancèrent rapidement et que les Frères zélés cherchèrent à obtenir de la pieuse commune de nouveaux subsides. Lesch et les Ann. Schivelb. rapportent que dès l'an, 1469 le bourgmestre Nicolas Boltenhagen, dont le nom est cité dans l'acte de confirmation, de l'an, 1467, fit don à la chartreuse des deux charriées antérieures qui ont porté jusqu'à ces derniers derniers

derniers temps le nom de « les neuf verges ». Après cela, nous ne savons plus rien, jus qu'à l'an 1454, jus qu'à l'époque où le pays a changé de maître. Depuis longtemps Frédéric I^{er} et Frédéric II, de la maison de Hohenzollern, qui possédaient la Marche électorale de Brandebourg, avaient jeté leurs yeux sur la Nouvelle Marche qui avait appartenu de tout temps au Brandebourg. Malgré les grands embarras dans lesquels il se trouvait, le grand-Maître n'avait jamais voulu se défaire de ce territoire important, mais alors sa situation financière était si critique, et il se sentait si menacé par ses ennemis intérieurs et extérieurs, qu'il ne put pas repousser plus longtemps le marché qui lui était offert. Louis d'Erlichshausen, le faible successeur du grand-Maître Conrad, son illustre oncle, vendit le vendredi 22 février (cathédrale) de l'an 1454 la nouvelle Marche, et peu de temps après, Driesen et Schirellin, à l'électeur de Brandebourg, Voigt (Hist. de Prusse VIII pag. 451) place la dernière vente en 1455 (l'art de vérifier les dates également-le traducteur); mais les affirmations concordantes de Leuthinger, de Gundling, de Wemer et de Büsching, qui se sont copiés si est vrai, parlent en faveur de 1454. La prestation d'hommage doit avoir eu lieu le 22 sept, fête de St-Maurice; cependant l'acte de confirmation des privilèges de la ville n'est daté que du 25 mars 1455, jeudi après Marie (l'auteur veut dire sans doute l'Annonciation de la Ste Vierge; mais le jeudi après l'Annonciation ne saurait être le 25 Mars). Les chartreux doivent avoir fait de meilleures négociations; peut-être aussi acceptèrent-ils plus facilement le nouveau pouvoir, car dès le 29 nov. vendredi veille de St-André de l'an 1454, ils obtinrent de l'électeur, à Küstrin, l'acte remarquable que Wemer a reproduit dans sa collection de renseignements vol. I. St. 5 pag. 217. —

L'électeur Frédéric II déclare que des plaintes lui ont fait savoir que le couvent des chartreux, le couvent de la Paix de Dieu (Gottesspide) à Schirellin a été attaqué à diverses reprises, a été dépouillé de ses propriétés et a éprouvé du dommage dans ses biens, de sorte que le culte divin, qui avait eu des commencements si réjouissants, rétrograde et menace de décliner encore. C'est pourquoi il veut prendre sous sa protection le couvent et les religieux qui l'habitent avec tous les leurs et spécialement leurs biens, leurs propriétés, leurs villages, leurs rentes et leurs privilèges, comme il les a acquis avec la nouvelle Marche;

et prie

et prie tous ceux qui voudront conformer leurs actes à ses desirs, de ne pas faire de tort au couvent, mais de le protéger plutôt comme d'autres qui sont sous sa protection. Quant à ses officiers, baillis et villes de la nouvelle Marche et du reste de ses états, il leur ordonne d'obéir et fidèlement ces dispositions. Donné à Kustrin, le vendredi, veille de St. André, de l'an, 1454.

Ce document nous montre le couvent comme existant réellement et positivement, il paraît même, si les termes employés ne sont pas une simple formule, que le couvent était déjà en possession de villages, de rentes et de privilèges. Sans doute il est traité de pauvre et l'on sait qu'en général les moines n'étaient pas très florissants dans les pays soumis à l'Ordre luthonique. Toutefois Conrad d'Erlichshausen, était si bien disposé en faveur des chartreux qu'il faut attribuer aux malheurs de l'époque la cause de la pauvreté du couvent. Ainsi celui-ci a été attaqué à diverses reprises, dépouillé de ses propriétés et lésé dans ses biens. Cela n'est pas étonnant, d'autant moins que d'après les rapports de Voigt, la nouvelle Marche, pendant les derniers temps qu'elle a passés sous l'obédience de l'Ordre, a été vivement inquiétée par des ennemis intérieurs et extérieurs, tandis que les environs de Schirvelbin, surtout étaient troublés par la lutte avec les Lethow et que les conflits avec les Ducs de Poméranie réduisaient à la misère le pauvre peuple des campagnes. Il est à croire qu'au milieu de toutes ces compétitions le couvent sans défense ne fut pas épargné. Sous le règne de l'électeur Frédéric, le pays fut aussi éprouvé non seulement par la guerre avec les Quitzow, mais encore par mainte lutte sauvage, et les Marches furent loin de jouir de la tranquillité que de Romeur a cherché à leur attribuer dans son Codex Diplomat. Brand. cont.

Après ce document, nous en trouvons un second, de l'an 1500, cité par Wamer I. 5 pag. 218. Wamer a été en possession de l'original qui était écrit sur parchemin, en caractères assez lisibles, mais dont les deux sceaux avaient disparu. Le gentilhomme Touchin, Bork, domicilié à Strammel déclare qu'il a rendu aux Pères et aux Frères Chartreux résidant près de Schirvelbin, pour 50 florins de Rhin, une rente de 16 marcs dont la moitié sera perçue tous les ans, le jour de la foire annuelle de Regenwald, sur la ferme située au village

village de Stargard et habitée alors par Karsten Grostonick. Si un jour le paysan devient insolvable, le devoir de payer incombera à lui (Bork) ou à ses héritiers; mais si lui ou ses héritiers veulent s'affranchir de leur obligation, le paiement de 50 florins de Rhin, au poids voulu, se fera après avertissement préalable d'une demi-année, le jour de St-Martin, avec l'intérêt annuel échû. Matzke Bork à Strammell, son successeur féodal, confirme tous les articles de ce acte et appose son sceau à côté de celui de son capitaine. Donnè le mercredi après la St-Barthélémy (24 août) 1500. —

Leuthinger dans sa topographie prior Marchiae §. 50, cite encore le couvent de Schirldain, parmi les couvents provinciaux de la nouvelle Marche; mais après cela on n'a plus sur ce couvent aucun renseignement jusqu'à la réformation. Il ne nous est donc pas possible d'indiquer avec précision, quelles étaient les terres et les biens possédés par le couvent. Celui-ci possédait 12 charrues de la ville qu'on appelait, la moitié, charrues de la chartreuse, et l'autre moitié, charrues de l'église; les premières provenaient de donations immédiates faites au couvent par certains bourgeois; les secondes avaient passé à la chartreuse après avoir appartenu à l'église paroissiale qui les avait elle-même acquises par voie de donation. Pour cela le couvent versait annuellement une petite somme d'argent à l'église; cette redevance s'est toujours conservée et aujourd'hui encore elle est à la charge du propriétaire. En fait de villages, il paraît que ^{Klitz} Klitzkow, Ritzig, Liepzig, Falkenberg, Klötzin, et Dolgenow appartenaient au couvent en entier ou en partie. — Sur l'activité spirituelle que les chartreux ont déployée dans notre pays, il n'y a rien à dire non plus, et sur ce point surtout, qui cependant aurait tant d'intérêt pour l'histoire de la civilisation dans nos contrées, on ne peut faire que des suppositions. Voigt raconte dans son Histoire de Prusse VI. pag. 756, que l'ordre teutonique exerçait sur les couvents une surveillance très sévère, de sorte qu'ils ne pouvaient, sans une autorisation spéciale de l'ordre, autorisation qui ne'était accordée que rarement, acquérir aucune propriété ni par achat ni par héritage. C'est pourquoi, sous sa domination, ils ne parvinrent jamais à l'aisance ni à la fortune qu'ils acquirent en Allemagne et dans d'autres pays. Avec cela leur culture intellectuelle était très bornée, il n'était pas question

question chez eux de travaux scientifiques et leur occupation journalière consistait en exercices spirituels et à ne rien faire. Les nombreuses ordonnances qui furent rendues touchant la discipline de la chartreuse de Stettin, et que Daniel Cramer reproduit dans sa grande chronique ecclésiastique de Poméranie ^(a) annoncent que ces moines n'avaient pas d'aptitude aux œuvres de la civilisation. Il en était probablement de même dans notre couvent,

(a.) - Les assertions de Cramer relatives aux ordonnances en question (Grande chronique ecclésiastique de Poméranie Vol. III pag. 119, 120, 123, 124, 128) sont au plus haut point incertaines. La connaissance de ces ordonnances provient sans doute d'un livre de statuts ou d'autres papiers de la chartreuse de Stettin, mais que les ordonnances aient été faites par « le chapitre du couvent assemblé », par « le chapitre de la chartreuse pour Stettin » et n'aient été faites que pour ce couvent, c'est une invention de chroniqueur étourdi, invention qui s'évanouit d'elle-même. Au contraire, comme le font voir les extraits publiés, les ordonnances s'adressent à tous les prieurs, religieux et religieuses de l'ordre des chartreux; elles n'ont pas été non plus rendues par le chapitre de la chartreuse pour Stettin, car il n'y avait pas de chapitre semblable à Stettin, - le couvent isolé n'avait qu'un conventus dont le chef était le prieur, elles émanent du chapitre général de l'ordre. On voit combien l'on est exposé à se tromper lorsqu'on s'avisait de tirer de pareilles ordonnances générales des conclusions concernant l'état moral et intellectuel d'un couvent pris en particulier. Mais ce que ces ordonnances renferment le voici: Quelques membres de l'ordre ont accepté des indulgences pontificales vénallement offertes, comme de se confesser à qui ils voudraient, d'aller en pèlerinage dans des lieux éloignés. Le chapitre (1480) condamne cette rupture de la clôture comme une violation des statuts de l'ordre et défend de faire à des chartreux errants des prêts ou des dons pris sur les biens des couvents. Le pape lui-même, à qui les décrets du chapitre général furent soumis, les a approuvés; neuf années plus tard, le chapitre les a de nouveau renouvelés et étendus. Une autre ordonnance de l'an 1504 défend aux religieux de s'occuper d'alchimie; il leur interdit également les visites mutuelles des moines et des sœurs de l'ordre. Voilà tout ce que rapporte la chronique de Cramer. De là il est difficile de tirer la conclusion que les chartreux n'étaient pas aptes à l'œuvre de la civilisation. - La Rédaction. - Pour bien ces ordonnances émanent en effet du chapitre général et sont adressées à tous les religieux de l'ordre et ne procèdent absolument rien, contre la chartreuse de Stettin, pas plus que contre celle de Schüttenberg, p. P. B.

car on ne retrouve aucune preuve d'activité transcendante, qui donc n'applaudit pas à l'œuvre de la réformation, qui a retranché du corps sain de l'Etat ce cancer pourri et qui a fait rentrer les richesses mortes d'un petit nombre de parvenus dans les canaux féconds de l'économie politique. (La rédaction ajoute en notes « on peut après tout applaudir à la réforme et reconnaître sa légitimité ainsi que celle de l'église évangélique qui en est sortie, sans tancer pour cela la vie religieuse de jeunesse, les couvents de cancer et toute l'église romaine d'illégitime, le christianisme n'est pas relégué dans une seule forme; il peut produire sa richesse sous une foule de formes sans cesser pour cela d'être un et vrai. » - Itala rédaction)

En 1536, le margrave Jean, que l'on a appelé l'œil de l'Allemagne, le sage et l'austère, monta sur le trône principal de la nouvelle Marche (il était fils de l'électeur Joachim I, 1499-1536. La traduction). Il abolit enfin, la défense que l'orthodoxie tenace de son père catholique avait opposé à la diffusion de la réforme dans les Marches. Des considérations extérieures l'empêchèrent lui-même, jusqu'en 1538, de faire profession de la nouvelle doctrine. A cette époque il embrassa ouvertement la réforme et demanda à Luther lui-même le plan de la nouvelle organisation ecclésiastique. Les couvents et les chapitres qui étaient déjà déserts pour la plupart, parce que les ecclésiastiques ne se sentaient pas à l'aise au milieu du peuple au sein duquel un esprit plein de fraîcheur avait soufflé, furent confisqués successivement. Malheureusement Wagner, dans sa vie du margrave Jean, a traité très superficiellement ce sujet intéressant, et ce n'est que dans Leuthinger que je trouve des renseignements clairs et précis. Dans son ouvrage de Marchia Brandeb. lib. V. §. 26, il dit que malgré la réforme des diocèses, les chapitres des cathédrales, les couvents des campagnes et ceux des villes (monasteria campestris et principalia) demeurèrent en bon état et qu'en dehors des villes ils ne furent pas empêchés d'observer leurs règles; qu'au contraire, ils furent laissés libres de professer quelle religion ils voudraient; qu'ils durent seulement accorder la liberté à leurs subordonnés. Il dit en outre, lib. XX. §. 8, que la cupidité des princes, des nobles et des trois archevêques transforma la plupart des couvents de la Marche en propriétés du trésor principal et de la noblesse (aulico atque nobilitate subjectis, non absque pietatis atque studiorum querela, ajoute-t-il) et que dans ce pillage et dans cette profanation

des choses

des choses saintes s'est glorieusement réalisé la prophétie de Luther disant que par là les princes ne deviendraient pas plus riches, que par contre le peuple et la campagne qui avaient été eschés auparavant des commodes jouissances de la vie (exclusa fortuna felicitatis ubertate) acquerraient plus d'aïssances et de biens. Parmi les couvents sécularisés il cite aussi celui de Schivelbein, mais sans préciser la date de cet événement. Nous pensons que la sécularisation n'a eu lieu que plus tard. Nous tirons cette conclusion de ce que lors de l'échange que le souverain fit avec l'ordre de St-Jean, en 1539 ou en 1540, de ses possessions voisines de Schivelbein, contre Quartschen et Naudimm, les biens de la chartreuse seraient devenus aussi la propriété de l'ordre s'ils avaient été déjà alors entre les mains du margrave. Mais ce n'est pas le cas et il n'y a pas non plus de réserve spéciale dans le recès de permutation. C'est ainsi qu'un bruit (rapport) répandu à Schivelbein, et d'après lequel le margrave Jean venant à Schivelbein, en 1552 y aurait, pendant son séjour, supprimé le couvent et en aurait fait un bailliage séculier, pourrait être vrai. Werner I. pag. 48 not. K. et après lui Büsching, Description de la terre III. 2 pag. 212, se contentent de dire qu'à l'époque de la réformation, le couvent a été supprimé et a été changé en terre noble, tandis que la maison à l'intérieur de la ville est depuis une propriété bourgeoise.

C'est ainsi que les chanoines, éloignés des maisons mères d'où ils étaient sortis, occupant un poste perdu au milieu des vieux pays slaves, avaient été plus d'un siècle près de Schivelbein. Ils avaient, selon toute probabilité, fait peu pour la civilisation du pays et pour l'instruction du peuple, mais ils s'étaient montés, dès leur première apparition, d'autant plus ardents à s'occuper de leurs propres intérêts. Ils avaient obtenu de riches donations, ils avaient acquis d'autres biens par des achats avantageux, et il est possible qu'à la fin leurs vastes propriétés attiraient plus leur attention que le service divin dur et cruel auquel ils étaient destinés. Il est possible que dans le couvent de la Paix de Dieu (Gottfriede) on laissât Dieu bien en paix. C'est pourquoi son temple était accompli et un autre récolte le fruit des longs efforts de ses habitants. Le margrave Jean s'empara des biens de ce couvent qu'un de ses ancêtres avait pris sous sa protection spéciale. Le prince violent qui dans la poursuite de ses vues de cupidité se montrait injuste jus-

- qu'à la

- qu'à la crainte (il a donc bien mérité les qualifications d'œil de l'Allemagne, de sage et d'austère. La traduction) et dont les savants théologiens Sabinius et Wagnier ont pris en vain la défense, ce prince ne respecta pas les anciens droits sur l'emplacement du couvent que la ville de Schivelbein, s'était réservés expressément lorsqu'elle avait fait sa donation au couvent en 1647 (quant aux droits des charrues l'auteur en fait bon marché); il ne voulut pas voir que les charrues de l'église ne devraient appartenir au couvent qu'aussi longtemps qu'aussi longtemps que couvent et charrues auraient une destination catholique. Il serait possible, il est vrai, qu'il eût écarté ces droits par suite de négociations, ou que les représentants de la ville et de l'église ne les firent pas valoir; mais quand on considère, d'un côté, l'indépendance et la liberté de langage que s'accordaient alors les représentants du peuple, et d'un autre côté l'arbitraire sans gêne du margrave, nous ne doutons pas un instant de la justice de notre supposition (!)

De l'époque, où la chartreuse était avec ses dépendances un domaine du souverain, je ne trouve qu'un seul renseignement qui est de l'an, 1572, je le trouve dans le premier volume des actes du couvent au greffe de Schivelbein, sous le gouvernement de l'électeur Jean Georges^(a). D'après un ancien extrait du registre des impôts fait par le conseil, la somme de l'impôt prélevé sur la ville à la St-Martin de l'an, 1572 s'élevait à 517 florins 11 gros 9 deniers. Sur cette somme, le prince percevait 463 florins 5 gros en bon argent, ce qui équivaut à 405 rixdalers 8 gros dont on défalquait toutefois 30 florins qu'on retenait à l'électeur pour quatre charrues qui avaient été prises aux bourgeois et réunies à la chartreuse. L'électeur payait pour les terres de la chartreuse les divers impôts communaux (urbede, Hufenzins, Schoss et autres).

L'électeur Joachim Frédéric (1598-1608) échangea en 1601, avec le gentilhomme Hemming Reich pour la vie durant de celui-ci, la chartreuse avec toutes ses dépendances contre Rosenthal. A la mort de Reich en 1620, la chartreuse fut achetée par Laurent de Wachholz, gentilhomme poméranien, pour la

(a). - Jean le Sage et l'austère, l'œil de l'Allemagne, étant mort en 1571, son neveu Jean Georges, électeur de Brandebourg, réunit la nouvelle Marche à ses états. -

pour la somme de 23 000 rixdalers. Le 11 juillet 1621 il reçut à Kustrin, l'investiture de l'électeur Georges Guillaume. A ce moment 7 villages et trois métairies dépendaient de la chartreuse. Ces villages étaient Grössin, Ritzig, Klützhon, Liepzig, Falkenberg, Dolgenow et Klötzin. Les métairies étaient celles du Wachholzhause, Grössin, et Ritzig. La vieille chartreuse prit alors le nom de Wachholzhause, et sous ce nouveau nom, devint une terre noble féodale.

(Les deux derniers alinéas ne sont plus que des extraits du travail de Mirchow, la chartreuse ayant cessé d'exister.) —

En 1630, une bataille se livra près de Schivelbain, entre les suédois qui assiégeaient Kolberg sous les ordres du général Kniophausen, et une armée impériale qui arrivait pour porter secours à la ville assiégée. La ville de Schivelbain fut assiégée et incendiée par le général Montecuccoli. Après la retraite des Impériaux les suédois levèrent de fortes contributions jusqu'en 1634. En 1636 la ville de Schivelbain fut de nouveau mise à contribution par les régiments suédois Brotz et Kuleman. Les propriétaires de la chartreuse eurent naturellement chaque fois leur bonne part des contributions à payer. En 1648, Vincent Henning de Wachholz fut poursuivi par les suédois et obligé de se réfugier en Pologne. —

Laurent de Wachholz, l'acquéreur de la chartreuse, avait laissé des dettes. Ses fils, Vincent Henning et Jean Christophe, se virent contraints d'aliéner, en 1651, une partie des biens ou dépendances de la chartreuse, entre autres les villages de Grössin, de Klötzin, et de Dolgenow, et la chartreuse elle-même en 1654.

Pierre Mède est propriétaire de la chartreuse en 1655. Martin Schliesske l'achète de la veuve ou des enfants de Mède après 1680. Georges Gottfried Hartmann fait l'acquisition de la chartreuse avant 1707. Celui-ci, comme tous ses prédécesseurs, est en conflit avec la ville relativement aux impôts. Entre 1740 et 1744 les héritiers de Hartmann vendent la chartreuse à l'avocat Daniel Horn. Pendant la guerre de sept ans, la ville de Schivelbain fut mise à contribution par le corps du général russe Lottel, (en 1760). En 1781, il y avait à la chartreuse un nouveau propriétaire, Kleist. — (Petit alinéa de nouveau inséré sous l'alinéa précédent.)

Voilà nous aurions terminé cet exposé, sans mettre en évidence la pensée historique générale (nous divisons tout simplement la réflexion) que nous inspire le vase du vieux tableau.

tableau. C'est l'injustice qui ne cesse d'enfanter la querelle et le désordre, aussi longtemps qu'elle n'est pas réparée. Lorsque le margrave Jean, supprima le couvent pour l'annexer à ses bailliages, sans respect pour le bon droit que les pères de la cité avaient expressément réservé en toutes lettres dans l'acte de fondation, il inaugura la longue série de contestations que nous venons de voir (Beavis qui l'inaugura en dépouillant les chartreux, ajouta le traducteur). — La vieille chartreuse de Gottenfriede devint une source de querelles et d'agitations sans fin: ce fut d'abord un bailliage princier, puis une terre noble franche. Ses terres, les charues franches, étaient disséminées sur le territoire de la ville, entre les charues des simples bourgeois, et elles n'étaient pas plus grandes de la largeur d'un doigt, ni meilleures ni plus libres que celles des voisins, le brasier ou le tonneau (qu'elle profondément réflexion!). Cependant son propriétaire faisait partie de la classe des chevaliers et revendiquait pour sa chartreuse tous les privilèges d'une terre noble. C'était une formation bêtarde et malheureuse qui, ainsi que toute demi-mesure, ne pouvait qu'enfanter le désordre. La ville était dans son droit fondé sur des actes authentiques, lors qu'elle exigeait les taxes des charues du couvent comme de toute autre charue communale, et de son côté le propriétaire de la chartreuse avait raison de refuser de payer la taxe, puisqu'il avait reçu une terre noble en fief. Là où la violence est semée, l'on récolte l'esprit de résistance, et le fruit de l'injustice est toujours le malheur. Les temps nouveaux ont eu l'air de vouloir résoudre cette difficulté. Le partage de la communauté des biens communaux? (Gemeinheitsheilung) mit à part les charues du couvent pour en faire un tout, mais elle ne put faire de la même manière la séparation des droits du couvent. Alors les autorités de la ville prirent le parti de faire pour la ville l'acquisition des terres. C'est été la meilleure réparation de l'ancienne injustice^(a); et cette réparation aurait pu empêcher bien des contestations qui sont peut-être encore dans le sein de la ville. Des circonstances particulières ont empêché alors (quand?) cette réparation; toutefois ce pourrait même pas encore trop tard. —

(a). — Singulière réparation qui, paraît-il, n'était pas faite au moment où l'auteur écrivait.

Les terres de la chartreuse situées sur le territoire des bourgeois, sont-elles aujourd'hui propriété de la ville. — Le traducteur. —

Supplément à l'histoire de Schivelbein,
par le Dr Virchow, professeur à l'hôpital de la Charité de Berlin. —

Nota. — Trois ans après avoir publié la notice qui précède, M. Virchow fit de nouveau paraître dans les *Baltische Mediz.* (2^e livraison, de l'an 1847 pag. 1-33) le résultat de nouvelles études sur l'histoire de Schivelbein. Comme dans cette nouvelle étude, il n'y a que peu de chose à glaner pour l'histoire de la chartreuse, je me bornerai à donner quelques extraits de ce travail. — Le traducteur. —

I. — Annales Schivelbeinenses. —

Aux archives du bureau des finances conservées au château de Schivelbein, M. Virchow a découvert un recueil d'actes qui proviennent des archives de l'ordre teuto-nique à Sonnenburg. Il y a là deux exemplaires des Annales Schivelbeinenses. Le premier exemplaire intitulé « de la ville de Schivelbein » va jusqu'à la fin de l'année 1704, et a pour auteur l'occultiste M. alchowitz, qui est de son côté né la même année (1704). Cet écrit s'occupe surtout de la guerre de trente ans et des origines de la ville. C'est le plus imparfait des cinq exemplaires connus.

Le second exemplaire trouvé au château de Schivelbein, est le meilleur des cinq. Son auteur doit avoir été un homme intelligent, un bon patriote et probablement un pasteur. Titre : Annales Schivelbeinenses. Au dos de la feuille qui porte le titre il y a une notice tirée du *Thesaurus Europæus*. Il s'arrête à l'année 1661. Ses notes sont précises, les noms et les dates sont donnés exactement. Il paraît être du commencement du 18^e siècle. On connaît aujourd'hui cinq exemplaires des Annales Schivelbeinenses. Leur texte en somme concordant annonce une source commune. Cependant il n'est question, nulle part de chronique com-mencée dans les temps anciens et continuée plus tard. Le terme sous lequel a été « d'après le rapport des anciens » fait supposer des documents qui pour-ent avoir existé encore à l'époque de l'élaboration du tableau chrono-logique primitif. Dans ses récits épisodiques de la moitié du 15^e siècle, le second exemplaire surtout fait allusion à l'ancien livre des échevins de cette époque.

En tout cas, à part les documents que les divers auteurs des Annales Schivelbeinenses
joignent

pourraient avoir eu sous les yeux, j'en vois là rien qui date de l'époque de la chartreuse.
(cette observation est du traducteur). —

II. — Livres du trésor. —

Le lundi après Pâques de l'an 1540, le margrave Jean, publia à Kißten, une ordonnance d'ice du trésor de la nouvelle marche, qui prescrivait de conserver avec soi, les biens d'église et ceux des hôpitaux, de les réunir dans un trésor commun pour pouvoir les faire servir ensuite à des œuvres religieuses ou charitables. . . .

III. — Supplément à l'histoire de la chartreuse. —

Le portrait du grand-Maître Conrad d'Erlichshausen, dont j'ai parlé page 62, se trouve ait, d'après l'exemplaire des Annales du château « encore à l'autel de la chapelle du château, car cet autel était auparavant dans l'église du couvent, et le commandeur Georges de Winterfeld (1626-1657) a acheté cet autel pour le mettre dans la chapelle du château, au moment où il l'a fondée. » D'après cette notice, il ne me paraît pas improbable que l'église de la chartreuse ait encore été debout vers le milieu du 17^e siècle, quant à la chapelle en question, il faut certainement la distinguer d'une autre chapelle postérieure, de la chapelle bâtie en même temps que les deux nouvelles ailes du château à la fin du siècle dernier.

L'acte de fondation (sic) du couvent est daté de la fête de l'apôtre Matthias, en voulant indiquer ce jour nous avons fait une erreur, car ce jour est le 21 sept. (Matth. Apôt. et évang.), tandis que le 8^{me} mars désigne Matthias Apôtre. Dans l'acte même se trouve une faute d'impression, « eigen » ayant été écrit au lieu de « nigen » pag. 57 ligne 8 et 9 à partir du bas de la page. (Dans la traduction à la fin de la phrase où sont cités les noms des frères Henning et du vicaire Barthélemy, j'ai omis le petit membre de phrase auquel il est fait allusion ici, que je n'ai pas bien compris et qui n'a du reste pas grande importance. (trad.))

L'assertion incompréhensible reproduite pag. 60, paraît un peu plus claire quand on consulte l'exemplaire des Annales retrouvé au château. Il y est dit relativement à l'an 1445: « Henning et Barthélemy, alors procureurs ou supérieurs de la nouvelle chartreuse ont fait un accommodement avec les unversendischen
(que signifie

(que signifie cet adjectif ?) relatifs comment à leur apanage à Nitzke, de telle sorte qu'ils ont abandonné aux dits chartreux leur apanage à Nitzke pour le conseil d'ici, et par contre les chartreux les ont mis à l'hôpital de St-Esprit. Il paraît qu'il est question ici d'un douaire. (Malgré ces nouveaux rayons de lumière, je ne comprends pas grand-chose à l'affaire, l'auteur lui-même n'y voyant pas clair. Le traducteur.) —

L'exemplaire des Annales trouvé au château renferme les renseignements suivants qui sont inédits : —

1478. — Pierre Halfrüder, bourgeois à Schirelbein, et sa femme Lindgard Langen donnent 200 marcs à la chartreuse. —

1538. — Il y a encore des moines à la chartreuse (cela peut signifier aussi : Les moines sont encore à la chartreuse). Le dimanche Rémémorance l'office est fait à l'église paroissiale en langue allemande et accompagné de chants allemands. Le jour de St-Pierre et de St-Paul la nouvelle ordonnance ecclésiastique (l'ordonnance qui a mis en vigueur la nouvelle constitution ecclésiastique) a été publiée. (a). —

1574. — Sébastien Hammeckow, greffier à la chartreuse, est conduit le 9 mars à Eistrin. — (Les détails qui suivent n'ayant plus, comme celui qui précède, aucun rapport avec la chartreuse, je ne crois pas devoir les mentionner ici. Le traducteur)

(a). — L'ancienne rédaction des *Baltische Studien* a joint à mon premier article des notes destinées à instruire sur le christianisme, la réformation et les moines. Je ne veux pas m'engager ici dans une discussion relativement à des choses sur lesquelles le temps a prononcé son jugement; je ferai observer seulement que je n'ai pas taxé d'illégitime « l'Eglise romaine entière » que personne n'a encore démontré l'utilité des chartreux dans l'œuvre de la civilisation au 15^e siècle et qu'on n'a pas l'habitude de tirer d'édifices une conclusion relativement à l'esprit de l'architecture pris isolément, mais relativement à l'esprit de l'époque. —

Observation de la rédaction. — L'auteur se trompe. Ce n'est pas l'ancienne rédaction, c'est la rédaction actuelle qui a ajouté les notes, et elle l'a fait, non pas pour instruire — car qui s'aviserait de porter des hiboux à Athènes? — mais, comme l'a dit page 63, pour exprimer sa manière de voir dans une publication dont elle a la direction, tout en accordant à un collaborateur la liberté d'exprimer une opinion contradictoire. Quant aux objections, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'y répondre. Mes notes en disent assez. Le lecteur n'a qu'à comparer. Atropé!

J'ajoute cependant cette observation : C'est en 1621 que Laurent de Wachholz acheta la chartreuse pour 22000 rixdalers. Les paysans lui prêtèrent hommage le 24 mai. Encore ce détail qui indique que l'église de la chartreuse était encore debout en 1626, le 9 février 1626 Dame Laurent de Wachholz meurt et est enterrée le 14 février au chœur, dans le caveau que Gorges de Medel a fait faire sans le payer, et qui pour ce motif a été vendu à Waldh-holz pour 100 florins.

La supposition, exprimée page 66, que la maison en villa cédée aux chartreux aurait fait partie plus tard de ce qui a été appelé Rittergut, terre noble, n'est pas confirmée. Selon une communication émanant du propriétaire de la terre noble, Brasche, et puisée dans des documents qui sont entre ses mains, le bourgmestre de Schivelbain, Pierre Bölzkow, fut investi de ce bien par le margrave Joachim le vendredi 20 octobre 1530, ainsi 8 ans déjà avant que la réformation ne commençât à s'établir dans la contrée. Il serait par conséquent difficile de déterminer l'emplacement de la maison.

Les terres que possédaient le couvent à l'époque où il formait un bailliage de l'électorat, consistaient en 21 charniers, d'après une note écrite en marge du livre du trésor ^{selon 1537} (la caisse dans laquelle avaient été réunis les biens des églises et des hôpitaux). —

III. — Les Baillis de Polenz. — La bataille de la lande de Langen. — (Je ne ferai que résumer ce chapitre qui intéresse beaucoup plus la ville de Schivelbain que la chartreuse elle-même. — le traducteur.) —

Pendant soixante ans les officiers de l'ordre teutonique avaient administré le pays de Schivelbain sous le nom de baillis. Mais alors l'ordre eut des dangers plus grands que jamais à courir. Les ligueurs de la noblesse et des villes s'unirent aux Polonais et les corps de mercenaires que l'ordre ne pouvait plus payer, ravagèrent leur propre pays. Pendant longtemps le Grand-Maître n'avait pas voulu se défaire du pays qui le mettait en communication avec l'Allemagne, c'est-à-dire de la nouvelle Marche et de Schivelbain. L'électeur Frédéric de Brandebourg paraissait être le seul de qui l'on pût attendre du secours. Le prix de ce secours fut la vente des pays en question.

question. Le commandeur de Soxe, Frédéric de Polenz, négocia avec l'électeur la vente en 1454 à Cologne sur la Spée et au mois de février 1455 le grand Maître déclara aux états de la nouvelle Marche qu'ils devaient considérer désormais l'électeur pour leur maître; il fit la même déclaration, au mois de mars, à la noblesse du bailliage et de la ville de Schivelbain. Jean Dobenzek, le vieux bailli de Schivelbain, avait déjà quitté la ville l'année précédente avec l'armée.

L'électeur Frédéric plaça également à Schivelbain un bailli qui était à la fois juge suprême, administrateur et commandant de la force armée, d'après Leuthinger (De March. Brand. lib. XXI. §. 21) le premier bailli aurait été Jacques de Polenz, mais d'après de Raumer, les hommes autour d'Armswalde, la ville d'Armswalde et les pauvres gens des environs furent placés sous l'administration baillivale de Denis d'Oster, bailli de Schivelbain, au même titre et dans les mêmes conditions que les bailliages de Schivelbain et Drambourg. Ainsi, Denis d'Oster, paraît avoir été le premier bailli de Schivelbain sous la domination du Brandebourg. Pour la première fois il est fait une mention certaine et historique de Jacques de Polenz, bailli de Schivelbain, comme témoin, dans un document de 1466 reproduit par Raumer (cod. diplom. I. pag. 289 sq.). Ce Jacques de Polenz paraît avoir été d'une famille originaire de la Lusace. C'était un homme très pieux et craignant Dieu. Il faut qu'il ait été prudent et brave, puis qu'on lui a confié un poste si important. - L'importance du bailliage de Schivelbain, s'explique par sa situation aux confins de la Poméranie soumise depuis des siècles par le Brandebourg. L'électeur Frédéric II qui était puissant, qui à une grande piété unissait l'amour de l'absolutisme et qui venait d'obtenir de l'empereur l'investiture de la Poméranie, conclut avec le duc de Poméranie, en 1466, le traité de Soldin, où Jacques de Polenz et Heinric Lebbin, bourgmestre de Schivelbain, figurèrent comme témoins. Dans ce traité les ducs Erich II et Wratislaw X promirent de rendre foi et hommage à l'électeur, le serment ne fut pas prêté, des difficultés s'élevèrent, des conflits surgirent à la frontière. En outre le fils du bailli de Schivelbain, le chancelier chrétien Polenzki qui avait épousé Elisabeth d'Erstein, ^{soutenait} son beau-père le comte Louis d'Erstein de Naugard, qui avait des visées sur l'évêché de Cammin. En 1466, plusieurs nobles de Schivelbain, firent, sous le commandement de Pierre de Scharn,

Scharm, une incursion dans l'évêché de Cammin. Sur ces entrefaites, les relations devinrent de plus en plus tendues entre le Brandebourg et la Poméranie. La guerre éclata en 1468 et l'électeur envahit la Poméranie à la tête d'une armée considérable. La guerre se prolongea avec des alternances de succès et de revers. En 1469, le duc Erich II pénétra dans la nouvelle Marche et y fit de tels ravages qu'un siècle plus tard, de temps d'Engel, les églises et le pays étaient encore déserts (Angeli Amal. March. Brand. pag. 230). Un des épisodes de cette guerre fut le combat livré dans la lande de Langen, aux frontières de la nouvelle Marche et de la Poméranie, le 15 juillet 1469, entre les habitants de Schivelbain et ceux de Belgard. Ceux de Schivelbain étaient commandés par Christophe de Polenzki le fils du bailli. La victoire leur resta. Un drapeau pris à l'ennemi fut placé dans l'église paroissiale de Schivelbain, où il fut détruit par l'incendie qui dévora l'église en 1689. —

Vers la fin de 1469, Frédéric remit l'électorat à son frère Albert III. On a de celui-ci deux actes de l'an 1470, donnés l'un le jour de la fête de St Jacques apôtre, l'autre le jour de l'Assomption de la Ste Vierge, par lesquels le prince confirme les privilèges de la ville de Schivelbain. Mais comme dans ces deux actes il n'est pas question de la chartreuse, inutile de les traduire. —

L'électeur Albert vint à Schivelbain en 1470, mais n'aimant pas les habitudes des habitants de la Marche, il quitta bientôt le pays où il ne reparut plus de temps en temps. Il en confia l'administration à son fils Jean, surnommé le Ciceron. Les renseignements sur Schivelbain sont rares à cette époque. Le vieux Jacques Polenzki mourut en 1475 et fut remplacé par son fils Christophe, le vainqueur de Langen. L'outhinger l'appelle (Christophe) Jacques auratus, ce qui signifie le chevalier qui a été créé par le prince dans une circonstance solennelle et qui a reçu en même temps les éperons d'or. Christophe vécut dans la prospérité. Son beau-père, le comte Louis d'Erstein, devint évêque de Cammin en 1472.

Le margrave Albert dit Achille mourut en 1486. Il eut pour successeur son fils Jean, dit Ciceron. En 1496-97 le bailli Christophe de Polenz (Polenzki) fit avec le duc Bogislaw X de Poméranie, le pèlerinage de Jérusalem. Les deux pèlerins, montés sur une galère vénitienne, furent attaqués par des pirates turcs entre Modon et Candie. Christophe Polenzki fut tué et enterré à Candie, mais

Bogislaw put accomplir son pèlerinage. Le fils du bailli Christophe paraît avoir accompagné son père et Bogislaw de Poméranie à Jérusalem, on lui attribue la construction à Schivelbein, en souvenir de son voyage, de deux chapelles dont l'une eut le nom de chapelle de Jérusalem, et l'autre de chapelle du St Sépulture.

L'année de la réformation, 1538, Mull Leipzig était capitaine ou commandant du château de Schivelbein. En 1540, Zunker était bailli. La même année (1540) Georges de Drusewitz était capitaine ou commandant du château.

Christophe de Polenz était mort en 1497 après avoir été pendant 22 ans (1475-1497) bailli de la nouvelle Marche résidant à Schivelbein. La veuve Elisabeth d'Iberstein paraît avoir continué à exercer les pouvoirs de son mari défunt. En 1503 elle remettait encore aux maires (ou juges) des lettres d'investiture. Cependant vers 1500, le D^u Bernard de Boh^R, commandeur à Wildenbruch, lui était adjoint en qualité de bailli. Le mari de la fille Elisabeth de Polenz née d'Iberstein, Carsten Bork de Falkenburg, chevalier, devint bailli de la nouvelle Marche vers 1515. La famille des Polenz s'est conservée, quoique dans d'autres lignes, jusqu'à nos jours. —

Rome 21 octobre 1901. p. Pat. B. —
